
U d'/ of Ottawa
39003000645761




CE

LA
MORALE SOCIALE

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lamoralesociale00corr

JUIL 11 1974

LA
MORALE SOCIALE

PAR

ÉMILE CORRA



SE VEND CHEZ

ÉDOUARD PELLETAN, ÉDITEUR

125, Boulevard Saint-Germain, 125

ET A LA

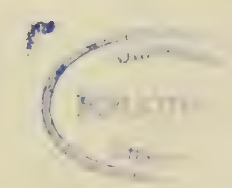
SOCIÉTÉ POSITIVISTE

10, Rue Monsieur-le-Prince, 10

—

1905





HM
665
C68
1905

PRÉAMBULE

Dans un précédent opuscule de la Bibliothèque sociale et philosophique (1), *j'ai établi que la destination réelle de notre vie est de* vivre pour autrui, la Famille, la Patrie, l'Humanité, *et que nos sentiments, nos pensées et nos actes, personnels, domestiques et publics, étant subordonnés au milieu social, doivent toujours être dominés par des préoccupations sociales. Mais il ne suffit pas d'indiquer cette solution théorique de toutes les questions morales, quelles qu'elles soient ; il faut, de plus, en suivant la même méthode, c'est-à-dire en se bornant à l'observation de ce qui est, rechercher et instituer les procédés positifs à l'aide desquels il est possible d'aboutir pratiquement à ce résultat.*

Tel sera le but de cette nouvelle publication, dans laquelle j'exposerai les principales règles de la morale positive, personnelle, domestique, sociale, occidentale et planétaire.

(1) Émile Corra : *Les Devoirs naturels de l'Homme.*



PREMIÈRE PARTIE

LA MORALE PERSONNELLE



CHAPITRE Ier

Considérations générales.

La morale personnelle est la base nécessaire de toutes les autres, puisqu'elle a pour attribut l'homme lui-même. Il serait chimérique, en effet, de vouloir améliorer la fonction sans perfectionner préalablement l'organe et de concevoir des vertus publiques pour des êtres réfractaires à la pratique journalière des vertus privées.

L'institution de ces dernières s'impose donc, tout d'abord, et cette institution elle-même suppose une connaissance approfondie de la nature humaine. Dans l'état actuel de nos lumières, la psychologie scientifique la plus satisfaisante nous paraît encore

renfermée dans la partie de la *Politique Positive* qu'Auguste Comte a consacrée à cet important sujet (1) ; nous la prendrons pour point de départ.

D'après cette théorie cérébrale, que nous nous bornons à résumer ici, l'ensemble des éléments constitutifs de notre nature intellectuelle et morale peut être décomposé en trois domaines connexes que le bons sens universel a dénommés : le cœur ; l'esprit ; le caractère.

Ces dénominations sont très judicieuses et dignes d'être conservées ; car le cœur, ou, en d'autres termes, le bloc de nos instincts et de nos sentiments, est, sans contredit, la partie centrale et la plus active de notre organisation cérébrale ; l'esprit en est, au contraire, la manifestation la plus variable, la plus indécise et la plus fumeuse ; enfin, la volonté constitue la véritable caractéristique de chacun de nous. C'est elle qui donne à l'individu sa physionomie spécifique.

D'ailleurs, ces trois grands départements de l'appareil cérébral ne sont pas autonomes ; ils sont solidaires entre eux ; la nature humaine est le résultat de leur concours, et suivant que l'un ou l'autre prédomine, dans leur activité collective, l'homme est un homme de cœur, un homme intelligent, ou un homme énergique.

Les mieux doués réunissent, à un égal degré, ces trois qualités qui participent, chacune, à la physio-

(1) Consulter principalement la *Politique Positive*, vol. I, pp. 671 et suivantes, et le *Catéchisme Positiviste*, pp. 220-242.

logie générale du cerveau, suivant un mode qui se trouve résumé dans le tableau ci-dessous :

Le cœur inspire; l'intelligence éclaire; le caractère exécute.

Mais le cœur lui-même n'est pas un ; il renferme des sentiments multiples; il se décompose, au moins, en personnalité, ou égoïsme, et en sociabilité, ou altruisme, qui servent respectivement de mobiles à nos actions, selon que ces dernières se rapportent à nous-même ou aux autres.

Toutefois, le pur égoïsme est aussi rare que l'altruisme parfait. L'homme est ordinairement médiocre; il obéit alternativement à son égoïsme ou à son altruisme naturels, et la nature humaine offre effectivement, aux regards de l'observateur sagace, un mélange habituel des deux catégories d'instincts qui entrent dans la composition du cœur.

C'est pourquoi le Positivisme ne conçoit pas le problème moral autrement que les philosophes, les moralistes et les politiques de tous les temps antérieurs; il considère que l'objet éternel et universel de la morale pratique est la réglementation de l'égoïsme de l'homme et le développement de sa sociabilité, de sorte que l'inspiration de cette dernière modère, autant qu'il est possible, celle de la personnalité.

Il faut considérer, en effet, comme absolument chimérique, toute tentative d'oblitération des instincts personnels qui sont des instincts spontanés, nécessaires, d'ailleurs, à la conservation de l'indi-

vidu et à celle de l'espèce. L'appui de ces instincts est indispensable même aux plus nobles hommes ; car les grandes opérations mentales, esthétiques, sociales ou morales, sont rarement appréciées par les contemporains et leurs auteurs ne peuvent pas davantage compter sur la justice immédiate de la postérité.

Ceux qui conçoivent de vastes desseins ne peuvent aboutir, s'ils ne sont animés par la conviction qu'ils sont supérieurs à la foule moutonnière, dont ils doivent vaincre l'inertie ou l'hostilité, et s'ils ne sont passionnés par la magnanime ambition de l'entraîner à leur suite.

Au surplus, la vie morale a pour siège un appareil organique, le cerveau, dont la santé primitive dépend de la santé même de l'organisme qui entretient en lui la vie végétative et matérielle.

La morale scientifique se trouve, de la sorte, rigoureusement subordonnée à la biologie et il en résulte qu'elle a pour substratum toutes les règles relatives à l'hygiène physique, privée et publique ; cette morale ne néglige rien de ce qui concerne la santé corporelle ; elle ne prêche à l'homme ni le renoncement à lui-même, ni le mépris de ses besoins légitimes ; elle condamne, au contraire, les macérations, les privations volontaires et outrées, les austérités nuisibles, en un mot, toutes les variétés de suicide lent qui ont pour effet de compromettre la santé physique, en général, et la santé cérébrale, en particulier.

La morale positive se fonde donc sur ce fait primordial, révélé par l'observation, que l'homme est soumis à une fatalité égoïste. Toute morale qui ne tient pas compte de cette condition élémentaire, indépendante de nous, est purement déclamatoire, et Pascal avait bien raison de dire que « quand on s'efforce trop de vouloir faire l'ange, on ne parvient souvent qu'à faire la bête ».

Suivant l'antique remarque d'Aristote, « les vertus sont un juste milieu entre deux extrêmes, entre un minimum et un maximum opposés. » A priori, il faut même tenir en suspicion tous ceux qui affectent une sévérité extrême pour les défauts des autres, attendu que l'expérience démontre que, la plupart du temps, les censures de ces rigoristes impitoyables sont inspirées par le besoin de faire illusion sur leurs propres vices.

La morale positive n'est pas une morale mystique ; elle ne perd pas de vue la réalité ; elle ne demande pas à l'homme des efforts stériles et se montre plus indulgente que sévère ; elle ne s'insurge pas contre l'empire des instincts personnels ; elle se garde uniquement de prendre ces instincts pour régulateurs de la conduite, à cause de leur multiplicité, de leur divergence et de leur antagonisme avec les instincts bienveillants qui ne sont pas moins naturels et qui sont beaucoup plus aptes à nous guider directement vers le but suprême de la vie humaine que nous avons plus haut rappelé.

D'ailleurs, sauf des exceptions individuelles, ordi-

nairement pathologiques, l'oubli de soi-même n'est pas à redouter et les instincts personnels n'ont jamais besoin d'être stimulés. Il n'en est pas de même des sentiments sociaux qu'un égoïsme trop intense peut aisément étouffer.

Par conséquent, c'est dans la culture habituelle et le développement de ces derniers instincts que réside tout le système de la morale personnelle ; leur stimulation est d'autant plus essentielle qu'elle n'a pas seulement pour résultats de rendre l'homme plus bienveillant et plus sociable, intrinsèquement, et de lui rappeler sans cesse qu'il est soumis à des influences sociales ; elle réagit encore, de la manière la plus efficace, sur la personnalité, sur l'intelligence et sur le caractère.

Ainsi, la mise en valeur de l'altruisme et la socialisation de l'égoïsme constituent l'opération la plus fondamentale de la morale pratique. Cette idée est comme une étoile fixe qui ne doit pas être perdue de vue, un seul instant, dans ce domaine, et sa préoccupation constante nous guidera dans le reste de ce chapitre, où nous allons successivement déterminer les règles que la morale positive prescrit :

Pour les instincts personnels ;

Pour les sentiments bienveillants eux-mêmes ;

Pour l'intelligence ;

Pour l'activité.



CHAPITRE II

Tableau général des instincts personnels.

Toute fonction biologique est l'expression d'un mode particulier de relation de l'organisme avec le milieu.

Cette loi générale de la physiologie se vérifie dans la vie cérébrale aussi bien que dans la vie de nutrition et dans la vie animale ; le fait est évident en ce qui concerne l'intelligence et l'activité qui nous permettent de percevoir le milieu cosmologique et social et d'agir sur lui ; il ne l'est pas moins pour les instincts les plus personnels qui, lorsqu'on les examine avec quelque sagacité, révèlent tous un mode particulier de relation de l'homme avec les choses ou avec ses semblables.

C'est pour cette raison qu'Auguste Comte, adoptant, en cette matière, les vues de Gall, a réduit ces instincts au nombre de sept, en prenant pour base l'observation des animaux autant que celle de l'homme, sain ou malade.

Voici leur énumération, combinée avec leur ordre de classement :

Instinct de la conservation de l'individu, dont la forme la plus constante et la plus accusée est l'instinct nutritif, mais qui se manifeste aussi sous la

forme de la peur instinctive et de l'instinct de propriété.

Instincts de la conservation de l'espèce qui se décomposent : en *instinct sexuel,* qui pousse à la reproduction, généralement plus développé chez l'homme ; et en *instinct maternel,* plus développé chez la femme. Non seulement l'amour de la progéniture, mais encore l'amour aveugle que nous éprouvons pour tous les produits de notre intelligence et de notre activité, résultent du dernier de ces instincts.

Instincts du perfectionnement qui ont pour organes :

1° L'*instinct destructeur,* qui nous pousse au renversement des obstacles opposés à nos entreprises, et qu'on peut tout aussi légitimement dénommer, comme le propose Auguste Comte, instinct militaire, parce que la guerre l'a systématisé et qu'il est devenu, sous cet aspect, aussi intensif que possible ;

2° L'*instinct constructeur,* qui pousse à l'utilisation des matériaux et qui, à ce titre, peut être regardé, dans l'espèce humaine, comme l'instinct de l'industrie.

Enfin, *instincts de l'ambition,* ainsi nommés d'après la considération spéciale du cas humain, bien qu'ils existent avec plus ou moins de développement chez les animaux supérieurs. Ce sont : l'*orgueil,* ou besoin de domination ; la *vanité,* ou besoin d'approbation.

Ces deux derniers instincts, quoique personnels dans leur inspiration et dans leur but, comme les précédents, ne peuvent être satisfaits que par des moyens sociaux et ils peuvent être considérés comme

la source naturelle des deux grands modes suivant lesquels l'homme agit sur l'homme. L'orgueil est l'origine première du pouvoir temporel ; la vanité, celle du pouvoir spirituel.

Cette analyse générale des instincts personnels, dont la synthèse forme l'égoïsme, nous fournit une direction toute naturelle pour l'étude des règles auxquelles il faut recourir pour modérer celui-ci et la méthode suivant laquelle nous allons maintenant procéder à cette étude, en nous maintenant en face des cas moyens, se trouve implicitement contenue dans les appréciations qui précèdent.

1. — *INSTINCTS DE LA CONSERVATION DE L'INDIVIDU*

Occupons-nous, d'abord, du plus intense de ces instincts, l'instinct nutritif ; il se manifeste avant tout autre ; il est plus impérieux que tous les autres et, sauf les cas de maladies, il a beaucoup moins besoin d'être excité que réfréné, relativement à la fréquence et à l'abondance des ingestions, sous la forme solide et liquide.

La sobriété est la première garantie de l'empire de l'homme sur lui-même, la première marque de son éducation morale, et Joseph de Maistre avait raison de dire que, « souvent, tel homme est capable de résister à une violente passion à trente ans, parce que sa mère l'a empêché de prendre du sucre, à discrétion, pendant son enfance ».

Tous les grands législateurs religieux, en particu-

lier, les législateurs Juifs, Mahomet, les fondateurs des institutions monastiques, l'ont compris ; ils ont, pour cette raison, frappé d'interdit certains aliments et institué le jeûne.

L'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* a vigoureusement formulé l'importance de ce règlement volontaire de l'instinct nutritif, en écrivant : *Frena gulam et omnes excitationes carnis facilius frenabis.*

Conformément à la maxime de Socrate, qui provoque si justement l'enthousiasme d'Harpagon, il faut boire et manger pour vivre et non vivre pour boire et manger.

La frugalité est, en effet, l'un des facteurs essentiels de la conservation de la santé physique et morale ; car les excès de table et de boisson n'ont pas seulement pour résultat l'obésité, la gastrite, la goutte, les névrites périphériques, les dégénérescences du foie et des reins, l'alcoolisme aigu et chronique avec tout son cortège de misères physiologiques ; ils sont encore la cause de la servitude de l'esprit et de la déchéance morale de l'homme qu'ils poussent, consécutivement, à toutes sortes de mauvaises actions.

C'est pourquoi la sobriété est, par dessus tout, un devoir social ; les fautes qu'on commet envers elle ne restent malheureusement pas des fautes personnelles ; tout au moins, elles retentissent sur la famille : d'une part, parce qu'elles la privent de ressources économiques qui pourraient recevoir un plus noble usage ; d'autre part, parce qu'elles lui imposent

les soins et le fardeau de maladies évitables ; enfin, parce qu'elles constituent un exemple déplorable pour les enfants et provoquent la désharmonie, la honte, le refroidissement, quelquefois l'extinction, de l'attachement et du respect.

Et ces conséquences domestiques immédiates du défaut de sobriété ne sont, hélas ! pas les seules ; ces fautes se répercutent encore sur la constitution physique des enfants pour qui l'hérédité alcoolique est la cause première de maux affreux et divers.

A l'origine des tares nerveuses ou des grandes maladies nerveuses chroniques, hystérie, épilepsie, ataxie, maladies psychiques, on rencontre presque toujours l'alcoolisme paternel ou maternel ; il en est de même à l'origine de l'aliénation et de la criminalité.

Le règlement rationnel de l'instinct nutritif s'impose donc pour les raisons sociales les plus impérieuses, d'autant mieux que cet instinct se satisfait en commun et que sa satisfaction s'associe à tous les charmes de la sociabilité la plus délicate ; la table est devenue progressivement une merveilleuse école de morale, non seulement pour le plus énergique de nos instincts personnels, mais pour tous les autres, égoïstes et altruistes.

La décence des actes qui accompagnent la satisfaction de cet instinct, la modération dans l'usage des aliments, le partage courtois des mets, les prévenances et les égards réciproques, les gracieusetés envers les commensaux, sont autant de conquêtes

morales, très péniblement accomplies, qu'on ne saurait trop respecter et développer.

Le repas est d'autant plus propre à seconder la moralisation qu'à la table de famille, les deux sexes et tous les âges sont représentés, et qu'il réunit tous les éléments de la famille, principalement le soir, où, à la fin d'une journée de labeur, on aime, dans un épanchement intime, à échanger les impressions de la journée.

La table est, pour l'enfant surtout, une excellente école de sociabilité, non seulement parce qu'il y est instruit par la conversation familière, non seulement parce qu'on l'y accoutume sérieusement à se discipliner, sous tous les rapports, mais encore parce qu'il y apprend à rendre service à ses parents.

Au surplus, ce n'est pas seulement par ces procédés que le règlement de l'instinct nutritif peut contribuer à la moralisation de l'homme ; il la favorisera davantage encore, quand on généralisera l'habitude de penser et de se souvenir que le repas représente une sorte de synthèse.

C'est une synthèse de l'activité humaine, en raison de la multiplicité et de la variété d'origine de tous les produits agricoles, industriels et commerciaux, qui concourent aujourd'hui à sa réalisation. C'est une synthèse de toute l'évolution humaine, sous la forme de l'art de la cuisine, d'une part, et de la politesse, de l'autre, qui ne se manifeste, dans aucune autre relation sociale familière, avec autant d'importance.

La comparaison des mœurs alimentaires de

l'homme primitif, Fuégien ou Australien, avec celles d'un civilisé contemporain, permet de mesurer les progrès immenses accomplis dans l'éducation de l'instinct nutritif.

Tous ces faits sont propres à susciter des inspirations morales bien supérieures à celles du *Benedicite* et du *Deo gratias* catholiques, néanmoins dignes de respect, parce qu'ils avaient pour but de mitiger, par des pensées d'ordre philosophique, l'appétit bestial de l'homme.

La suppression du tabac, qui n'a d'autre propriété physiologique que de provoquer dans les organes du goût et de l'odorat des excitations factices, se rattache au règlement de l'instinct nutritif ; elle se justifie par les mêmes motifs ; l'usage de cet excitant doit, dans tous les cas, être subordonné aux convenances de l'entourage.

Mais l'instinct nutritif n'est que la forme la plus caractéristique de l'instinct de la conservation personnelle ; cet instinct général se manifeste encore sous beaucoup d'autres formes qu'il n'est pas moins nécessaire de régler, comme le souci exagéré de la santé, la crainte déraisonnée du danger, de la douleur et de la mort, la cupidité, le jeu, l'avarice, l'instinct de propriété, en un mot, dont la vraie nature est bien représentée dans cette déclaration d'un médecin célèbre du XVIII[e] siècle, qui disait : « Jamais mes héritiers n'auront autant de plaisir à dépenser mon bien que j'en ai eu à l'amasser ».

Toutefois, les raisons sociales, aussi fortes que multiples, qui doivent présider au règlement volontaire de l'instinct de possession, seront plus utilement exposées lorsque nous traiterons de la morale civique ; nous les renvoyons donc à ce chapitre.

2. — *INSTINCT SEXUEL*

Malgré la discrétion que la civilisation a fini par lui imposer, cet instinct se montre toujours très perturbateur et son règlement doit être, de la part de la morale positive, l'objet d'une sérieuse attention.

Il faut remarquer, en effet, que, pour la généralité des animaux supérieurs, l'exercice de cet instinct est périodique et strictement limité aux besoins essentiels de la reproduction, tandis que, dans l'espèce humaine, cet exercice est continu et, ordinairement, sans destination biologique.

Le règlement moral de l'instinct sexuel s'impose d'autant plus que, selon les judicieuses remarques de Gall (1) :

Les organes de cet instinct sont subordonnés au cerveau, car le désir qui lui est propre est un phénomène cérébral ;

Par conséquent, c'est dans le cerveau qu'il faut chercher tout ce qui a rapport à cet instinct, aussi bien dans l'état de santé que dans l'état de maladie ;

Le cerveau explique tous les phénomènes qui le concernent ;

(1) Gall : *Fonctions du cerveau,* vol. III, p. 226 et suiv.

Le cerveau règle tout ce qui s'y rattache ;

C'est en agissant sur le cerveau qu'on peut modifier les diverses manifestations de cet instinct.

Et Gall ajoute que les causes qui réveillent le plus fréquemment les organes de l'instinct sexuel sont les idées, les conversations, les lectures lascives, les réunions de sexes différents, les spectacles, les bals, les rapports plus ou moins directs.

Dans la grande majorité des cas, enfin, l'excitation de ces organes est précédée de la pensée de l'acte lui-même.

En résumé, l'instinct sexuel ne doit pas être excité, parce qu'il n'engendre ordinairement que des besoins factices, et tout ce qui peut stimuler l'imagination, en ce qui le concerne, doit être réfréné, parce que c'est l'imagination qui réveille ses organes.

C'est pourquoi l'obligation générale de la pudeur et de la décence doit d'abord être sévèrement imposée dans les sociétés humaines.

L'instinct sexuel doit, de plus, être réglé, préventivement, par la proscription des excitations malsaines qui résultent des lectures, des discours, des images et des spectacles obscènes.

Le Code pénal de tous les peuples réprime déjà, depuis de longs siècles, en raison de leurs dangers publics, les écarts graves de cet instinct, les exhibitions libidineuses, les outrages et les attentats à la pudeur, les excitations de mineurs à la débauche, les viols ; mais ces répressions sont insuffisantes et la loi doit encore châtier avec rigueur tous ceux qui

font commerce d'illustrations ou de livres pornographiques.

Les moralistes et les philosophes doivent, à cet égard, énergiquement appuyer le législateur quand il ose réagir contre la corruption contemporaine.

Enfin, l'instinct sexuel doit être réglé, volontairement, dans ses manifestations effectives, au cours desquelles l'un et l'autre sexe ne doivent jamais oublier ni la dignité humaine, que ravalent les relations dégradantes et les plaisirs orduriers, ni les conséquences physiologiques et sociales possibles de cet acte.

De cette dernière obligation, il résulte que l'instinct sexuel doit être aussi réglé spontanément, en dépit des alarmes que cause la dépopulation, par la limitation volontaire de la paternité, qui doit toujours être proportionnée aux ressources de la famille. On ne doit pas avoir plus d'enfants qu'on ne peut en nourrir et élever convenablement ; souvent même, l'abstention complète peut s'imposer comme un devoir social, quand les générateurs sont incapables de procréer des enfants sains, ou quand la mère est hors d'état de mener une grossesse à terme, sans danger pour sa propre vie.

3. — *INSTINCT MATERNEL*

Aveugle comme les précédents, cet instinct doit être maintenu dans une sage subordination ; autrement, il engendre l'égoïsme de famille, les enfants

gâtés, les éducations arbitraires, et, en se combinant avec le besoin de domination, les mariages assortis au seul gré des parents.

L'instinct maternel doit être réglé, comme tous les autres, par des considérations sociales.

L'enfant doit être élevé pour la société, non pour la famille ; l'éducation a pour but de le discipliner en vue des rapports sociaux, et non pas seulement en vue des rapports domestiques.

De plus, quand ses aspirations n'ont rien de répréhensible, il convient seulement de le conseiller, non de le dominer, dans le choix de sa carrière et de sa compagne, pour lui permettre de mieux remplir ses devoirs, en mettant en harmonie ses goûts et ses onctions.

4. — *INSTINCT DESTRUCTEUR OU MILITAIRE*

C'est le vieil instinct de la férocité primitive, si nécessaire à l'homme pendant la longue suite de siècles durant lesquels il a dû journellement lutter contre les animaux supérieurs qui lui disputaient l'empire de la planète.

Ceux qui sont accoutumés à digérer paisiblement, les pieds sur les chenêts, sous la protection de la gendarmerie, en écoutant des romances sentimentales, peuvent actuellement s'indigner, avec plus ou moins de sincérité, en pensant qu'un lien généalogique quelconque les rattache à des êtres qui vivaient à la mode des sauvages du centre de l'Afrique ou du

nord de l'Amérique. Mais qu'ils aillent méditer devant la vitrine du musée de paléontologie de Paris, dans laquelle on vient d'exposer les squelettes reconstitués du tigre des cavernes, de l'ours des cavernes, du loup et de l'hyène des cavernes, contemporains, sur le sol même de la France, de l'homme quaternaire, et ils comprendront que, sans l'instinct destructeur, l'espèce humaine, au début de son évolution, aurait inévitablement subi le sort des moutons bêlants.

D'ailleurs, cet instinct est à peine engourdi ; la moindre excitation lui rend toute sa vigueur des premiers âges, non seulement en temps de guerre où il atteint son paroxysme, mais même dans la paix, dans les simples discussions et dans les luttes politiques et religieuses, par exemple, où chacun est immédiatement disposé, selon le terme usité, à exécuter ses adversaires, par un procédé quelconque.

Voltaire avait déjà remarqué, au XVIII[e] siècle, que les expressions de « canaille, brigand, assassin », dans la langue courante de son temps, indiquaient seulement qu'on ne partageait pas les opinions philosophiques de la personne ainsi qualifiée.

Cette remarque est bien mieux fondée aujourd'hui.

L'instinct destructeur est un mal chronique qui revient très aisément et très vite à l'état aigu, non seulement quand on sort des milieux policés, mais dans ces milieux même, sous la forme du crime, de la cruauté, de la méchanceté, de la haine, de la colère

que les anciens avaient raison d'assimiler à une folie passagère, du bris des objets auquel les enfants se complaisent, de la médisance, de l'envie, de la jalousie, de l'épigramme, et du plaisir qu'on goûte à entendre médire.

Or, les hommes d'esprit ne sont pas toujours, comme l'était Molière, des cœurs bienveillants ; ils obéissent plus souvent à un désir autre que celui de châtier les mœurs en riant, et, d'ordinaire, selon la remarque de Georges Leroy, « ils ressemblent aux jeunes chats qui commencent par nous amuser avec leurs drôleries et qui finissent par nous déchirer et par nous mordre ».

De nombreuses raisons sociales, on le voit, militent donc en faveur du règlement de l'instinct destructeur qui, sous la forme de l'esprit révolutionnaire chronique, dont il est souvent l'inspirateur, exerce encore une trop fâcheuse influence dans le fonctionnement intérieur des sociétés modernes.

5. — *INSTINCT CONSTRUCTEUR OU INDUSTRIEL*

Cet instinct, qui est aussi l'instinct de l'ordre, de la soumission, de la stabilité, doit, assez généralement, être plutôt excité que réfréné, contrairement aux précédents instincts personnels que nous venons de passer en revue, bien que la production déréglée de l'industrie moderne montre à quel point il peut devenir perturbateur, sous le rapport social, en s'associant, soit à une insatiable cupidité qui pousse à

produire sans utilité et sans souci des conséquences, soit à l'orgueil et à la vanité.

6. — *ORGUEIL OU BESOIN DE DOMINATION*

L'orgueil, avons-nous dit, est l'instinct de l'ambition temporelle ou du commandement.

Cet instinct s'exerce aussi volontiers sur la nature que sur les hommes. La grande industrie lui fournit même les moyens de se satisfaire, simultanément de cette double manière, et certains chefs industriels sont soutenus, dans leurs entreprises, par l'orgueil autant que par le goût de la richesse.

Le cas de M. Carnegie, par exemple, est extrêmement démonstratif, à cet égard. Dans un discours prononcé devant les élèves d'un collège commercial de Pittsburg, il conseillait, en effet, à ces jeunes gens de considérer que, « en tant que but, l'acquisition de la richesse est ignoble à l'extrême », et de ne la souhaiter que comme un moyen d'être utile; mais il ajoutait :

— Visez haut... ; que chacun de vous se dise : « Ma place est au sommet ». Soyez roi dans vos rêves (1).

L'orgueil est donc pour l'homme un stimulant des plus puissants dans toutes les carrières où il s'engage ; mais il est aussi très égoïste et l'Humanité a douloureusement souffert des abus de cet instinct,

(1) Carnegie : *L'Empire des affaires*, p. 41.

tant que les pouvoirs publics n'ont pas été systématiquement réglés, car elle a, de très bonne heure, dans le passé, imaginé des procédés très ingénieux pour en atténuer l'exaltation.

C'est ainsi qu'en Égypte, dans les festins des grands, on promenait, autour de la table, un cercueil avec une image de mort, en disant à chaque convive : « Jette les yeux sur cet homme, tu lui ressembleras après ta mort. Bois donc maintenant et te divertis ». D'autre part, les rois et les grands étaient, comme les humbles, l'objet d'un jugement *post mortem,* et, s'il était prouvé que leur conduite avait été mauvaise, leur mémoire était condamnée ; on les privait de sépulture.

L'esclave, placé derrière le char du triomphateur romain, pour lui répéter sans cesse : « Empereur ! Souviens-toi que tu n'es qu'un homme », avait aussi pour mission de tempérer l'orgueil ; de même, la liberté laissée aux esclaves de vivre, pour quelques jours, sur un pied d'égalité avec leurs maîtres, pendant les Saturnales, fêtes populaires qui rappelaient l'idée d'un âge d'or légendaire et du bonheur que Saturne avait fait régner sur la terre ; de même, la cérémonie des Cendres instituée par le Catholicisme, pour lequel l'orgueil était le vice des démons ; de même, la grande liberté satirique que, sous l'influence de l'esprit du temps, cette religion dût laisser aux statuaires du Moyen-âge, pour la décoration des cathédrales. Dans la représentation du Jugement Dernier, les rois, les seigneurs, les magistrats, les évêques eux-mêmes, en un mot, tous ceux dont le

despotisme pesait lourdement sur les faibles, étaient toujours envoyés en enfer.

La fête des fous au Moyen-âge et les danses macabres proviennent de la même inspiration.

Enfin, c'est pour une raison semblable que la Révolution française avait institué le Carnaval de l'opinion, auquel nous avons substitué la liberté de la presse qui se charge quotidiennement de ramener les hommes publics à une plus juste appréciation de leurs propres mérites et qui, dépassant même le but, dispose trop l'opinion à ne plus respecter ni leurs services ni leur fonction.

Les manifestations haineuses et violentes, dont les chefs industriels sont journellement l'objet, inspirées par les mêmes sentiments, présentent les mêmes exagérations et les mêmes dangers.

Il faut bien se garder, en effet, d'envelopper, dans une réprobation semblable, les abus et l'exercice légitime de l'orgueil et du besoin de commandement qui jouent un rôle social très bienfaisant, puisqu'ils sont indispensables au ralliement, à la conduite et au gouvernement des collectivités.

La moralité ne réside pas dans la tentative, d'ailleurs chimérique, de supprimer toute manifestation d'un des aspects spontanés de notre nature ; elle consiste à ne jamais méconnaître que l'autorité, sous quelque forme que ce soit, doit toujours avoir pour objet l'intérêt de la famille ou celui de la société, et non pas la satisfaction de notre morgue personnelle.

Quand l'autorité dérive de cette dernière source, elle aboutit nécessairement à l'arbitraire, au despotisme et à la tyrannie ; mais le *sic volo, sic jubeo* des temps primitifs ou barbares, est, de plus en plus, tempéré par les idées et les mœurs.

L'orgueil a été graduellement subordonné aux nécessités sociales ; son règlement définitif résultera de la systématisation de ce mouvement séculaire et de sa soumission volontaire aux penchants et aux intérêts altruistes.

Dans tous les cas, c'est à ce règlement que se sont spontanément astreints les plus grands hommes d'État dont les noms sont devenus la gloire de la civilisation : les Périclès, les Jules-César, les Trajan, les Charlemagne, les Louis XI, les Cromwel, les Henri IV, les Richelieu, les Frédéric, les Danton, les Gambetta.

7. — *VANITÉ OU BESOIN D'APPROBATION*

La vanité est un instinct égoïste spécial ; mais, à vrai dire, il peut exister autant de formes de vanités qu'il existe d'instincts et d'organes cérébraux différents. La vanité peut se lier notamment aux instincts nutritif, maternel, sexuel, destructeur et constructeur.

Les criminels, par exemple, tirent vanité de leurs crimes devant leurs acolytes, et un chef des îles Viti se glorifiait d'avoir mangé, seul, neuf cents personnes, sans permettre, à qui que ce fût, de prendre part à ses festins de cannibale.

Mais la vanité peut aussi trouver sa satisfaction dans les sentiments sociaux. Elle peut développer l'attachement, parce que le vaniteux a généralement de la sympathie pour ceux dont il recherche l'approbation ; elle peut exciter la bonté ; beaucoup de prodigues se montrent libéraux par vanité.

La vanité peut même pousser l'homme jusqu'à la témérité, jusqu'à l'héroïsme ; enfin elle est inséparable de toutes les manifestations intellectuelles.

Bref, contenue dans de justes limites, la vanité peut contribuer à moraliser l'homme comme l'a fait excellemment remarquer David Hume.

« L'amour de la gloire et de la réputation, disait-il, est un autre ressort de notre machine qui donne beaucoup de force au sentiment moral ; c'est la passion des grandes âmes et c'est le premier mobile de leurs actions et de leurs entreprises.

« Curieux de nous faire un nom et de nous acquérir une réputation dans le monde, nous examinons souvent notre conduite et nous considérons comment elle doit paraître aux yeux de ceux qui nous approchent et qui en sont les témoins. Cette habitude constante de veiller sur nous-mêmes tient en action tous les sentiments d'équité et d'injustice et fait que ceux qui pensent noblement ont un certain respect pour eux-mêmes comme pour les autres ; ce respect est le gardien le plus sûr de toutes les vertus » (1).

Néanmoins, il est beaucoup plus prudent de calmer

(1) Hume : *Essais de morale. Conclusion.*

la vanité que de la prendre pour base de l'éducation domestique et publique, surtout dans ce siècle de parvenus où foisonne l'espèce de sots ridiculisée par Molière, sous le nom de Bourgeois Gentilhomme.

Le Catholicisme l'avait compris ; il avait fait de l'humilité une vertu maîtresse que l'enseignement et la pratique de la philosophie positive permettront d'acquérir bien plus sûrement.

Cette philosophie rend inévitablement l'homme modeste en développant ses sentiments sociaux et en lui révélant : d'une part, tout ce qu'il est condamné à ignorer, dans les sciences abstraites et dans leurs applications pratiques, quelle que soit sa capacité intellectuelle ; d'autre part, tout ce qu'il doit, même sous le rapport mental, aux contemporains et au passé.

Avec bien plus de raison que saint Paul, nous pouvons dire maintenant à l'homme vaniteux :

— Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu ? (1).

Car nous savons que nous devons tout à l'Humanité et que, sans elle, le commun des hommes serait bien misérable, à tous égards.

Par exemple, il est indéniable que le seul mérite de l'immense masse des esprits cultivés et alertes consiste, la plupart du temps, à s'assimiler et à combiner, en plus ou moins grande quantité, les éléments du savoir collectif, créé, fécondé, par les hommes de génie, et à répandre, appliquer, exploiter, ces éléments.

(1) *Épître aux Corinthiens,* IV, 7.

Les auteurs d'une idée nouvelle, même secondaire, sont en nombre extrêmement minime, et il n'est guère de notions dont nous puissions légitimement nous attribuer la paternité.

La philosophie positive, en nous fournissant les moyens de faire ainsi, sincèrement, l'inventaire de nos connaissances et de tout ce que nous possédons matériellement, nous ramène à une plus juste appréciation de nous-même et tempère efficacement notre amour-propre.

CONCLUSION GÉNÉRALE DU RÈGLEMENT DES INSTINCTS PERSONNELS

Notre examen des sentiments personnels et des règles sociales auxquelles il faut les soumettre étant terminé, considérons, à nouveau, l'égoïsme dans son ensemble pour déterminer la discipline générale qui lui convient.

Nous sommes alors frappés par cette constatation que la morale positive est non moins éloignée du mysticisme, qui constitue l'oppression de la raison par le sentiment, que du matérialisme, sous l'empire duquel le sentiment est opprimé par l'intelligence.

Cette morale ne s'acharne pas dans une lutte implacable et vaine contre les instincts personnels ; elle se propose plutôt de les subordonner aux instincts sociaux et prescrit seulement de ne pas se complaire dans leur satisfaction nécessaire.

En dehors de ces satisfactions légitimes, mais

passagères, des instincts égoïstes, il faut toujours s'efforcer d'écarter les images et les idées correspondantes que la fermentation cérébrale pousse trop souvent au premier plan, dans l'activité journalière, et de leur substituer des sentiments sociaux.

Nous devons, sous ce rapport, nous montrer aussi vigilants que nous le sommes habituellement pour éviter les dangers qui menacent notre santé corporelle ou qui peuvent nous occasionner des douleurs physiques.

La purification des instincts personnels doit être poursuivie par des efforts quotidiens ; car il n'y a pas de petites victoires en morale, et l'occasion s'offre rarement d'accomplir un effort héroïque. D'ailleurs, comment l'accomplirait-on, si l'on est ordinairement enclin à la mollesse morale ?

L'habitude seule nous détermine dans le cas d'un événement inattendu, et l'habitude résulte de la répétition des mêmes actes.

La nature ne fait pas plus de saut dans l'évolution morale que dans l'évolution organique, et, selon la juste remarque de Duclos, « le préjugé est la loi du commun des hommes ».

Toute la discipline des instincts personnels consiste donc à communiquer à l'enfant, et entretenir chez l'homme, des préjugés sociaux, sous l'influence desquels ils conçoivent une répulsion spontanée pour les grossiers intérêts et pour toutes les mauvaises actions.

« Il n'est pas niable que l'homme prenne aisément

de mauvaises habitudes, disait Auguste Comte. Pourquoi n'en prendrait-il pas de bonnes? » (1).

Pour atteindre ce dernier but, il est désormais superflu de recourir aux vaines terreurs, ou aux promesses illusoires de la théologie, d'ailleurs impuissante à se faire croire.

Une bonne éducation — le fait n'est plus douteux — peut beaucoup plus sûrement être instituée avec des moyens purement humains, tels que les sages conseils, les bons exemples, la modération dans les appétits, la sobriété, la pudeur, la patience, la modestie, l'éloignement des méchants et des vicieux, les relations choisies, le respect des hommes équitables, utiles, bienfaisants, le désir de les imiter, les bonnes habitudes, en un mot, dont Aristote confondait si justement l'institution avec celle de la morale elle-même (2).

Bref, la règle générale de l'égoïsme se résume, d'après Auguste Comte, dans cette formule :

Vivre au grand jour.

C'est la consécration de la sagesse universelle ; les grands moralistes, de tous les temps et de tous les lieux, ont, d'une manière plus ou moins explicite, abouti à la même conclusion.

Pythagore, notamment, pensait comme Auguste Comte, lorsque, dans ses *Vers dorés,* il écrivait :

(1) *Philosophie positive :* vol. V, p. 149.
(2) *La Morale :* liv. II, chap. Ier, paragraphe Ier.

« Ne fais rien de vil, que tu sois seul ou avec d'autres ».

Et Confucius ne concevait pas la morale personnelle autrement, lorsqu'il disait :

« Prends bien garde de ne rien faire dans le lieu le plus secret de ta maison dont tu puisses rougir ».

Il ne faut donc pas hésiter à chasser de son âme la dissimulation, la fourberie, l'hypocrisie.

Toutefois, la règle fondamentale de tous les instincts personnels, semblable à toutes les règles scientifiques, n'est pas absolue. On l'appliquera avec une suffisante sagesse, si l'on considère que la vie privée ne doit pas être soustraite à l'appréciation publique, et si l'on évite le dualisme moral, à l'inverse de Montaigne qui, sous la pression des nécessités de son époque, conseillait à l'homme « de se faire une arrière-boutique pour établir sa vraie liberté », et « de faire, comme les animaux, qui effacent la trace à l'entrée de leur tanière ».

Au surplus, l'obligation de *vivre au grand jour* peut ne donner que des résultats purement négatifs et ne produire que des hommes sans défauts ; elle ne résume la morale personnelle qu'à la condition d'être complétée par le concours des sentiments bienveillants et par le développement dès qualités effectives qui sont beaucoup plus importantes dans la vie sociale.



CHAPITRE III

Règles propres aux sentiments bienveillants.

L'existence propre des sentiments sympathiques et désintéressés n'est plus contestée par aucun observateur judicieux de la nature morale de l'homme ou de celle des animaux supérieurs.

Ces sentiments sont aussi naturels, aussi spontanés, aussi impulsifs, que les instincts personnels ; nous cherchons à les satisfaire, comme ces derniers, par une inclination spéciale à laquelle la raison peut être aussi complètement étrangère qu'aux satisfactions de l'égoïsme.

C'est par eux que nous sommes inconsciemment enclins à sympathiser avec nos égaux et nos contemporains, avec nos supérieurs et nos ancêtres, avec nos inférieurs et nos descendants.

En réalité, nos sentiments bienveillants se manifestent sous trois formes distinctes : l'attachement, la vénération, la bonté ou l'humanité, dont l'ensemble compose la sociabilité ou l'altruisme ; sous l'impulsion de ces instincts divers, nous nous associons au présent, au passé, à l'avenir humain, et nous sommes aptes à nous dévouer pour les autres,

ou, tout au moins, à vivre en bonne harmonie avec eux.

Mais les instincts altruistes n'ont pas habituellement la vigueur spontanée des instincts égoïstes ; souvent même, ils ont besoin de l'excitation primitive de ces derniers pour entrer en fonction.

Fort heureusement, une liaison naturelle existe entre ces deux grandes catégories d'instincts et des rapports, originellement provoqués par la personnalité, peuvent aboutir à la sociabilité la plus active.

Par exemple, l'instinct de la conservation de l'individu excite l'attachement envers les compagnons, la vénération pour les chefs et pour ceux dont notre existence dépend ; l'instinct sexuel excite l'attachement, la vénération, la bonté ; l'instinct maternel excite puissamment cette dernière faculté ; l'instinct constructeur stimule le respect et les instincts de l'ambition mettent en mouvement les trois instincts altruistes.

L'instinct personnel institue ces divers ordres de rapports entre nos facultés morales distinctes ; mais l'instinct social les constitue et l'habitude les entretient, de telle sorte que, finalement, il devient difficile de distinguer, dans les actes qui résultent de ces corrélations, les inspirations de l'égoïsme des attributs de l'altruisme.

Néanmoins, la culture et le développement directs de l'altruisme sont le point d'appui le plus solide de toute la morale pratique.

La subordination de l'égoïsme est insuffisante pour

perfectionner l'homme. Un homme sans défauts peut parfaitement être un homme sans vertus, et inutile.

Aussi la morale positive ne se propose-t-elle pas seulement, comme la morale catholique, de comprimer les instincts personnels ; elle a surtout pour objet d'exciter, d'une manière continue, les affections sympathiques, parce que la mesure de la valeur morale de l'homme réside beaucoup plus dans son dévouement à autrui, que dans la modération de ses passions qui provient souvent du peu d'énergie de sa nature.

« Le plus vertueux des hommes est celui dont la vertu ne sert pas à lui-même, mais aux autres » (1).

Ce sont ces vertus, utiles aux autres, qu'il faut, de préférence, enseigner et acquérir, en premier lieu par l'accomplissement effectif de bonnes actions envers la famille et envers la société.

« Rien ne vaut, comme efficacité morale, la pratique immédiate du bien » (2).

C'est pourquoi, dans la loi du 27 brumaire an III, relative aux écoles primaires, la Convention nationale avait prescrit « non seulement que les élèves des écoles visiteraient, plusieurs fois l'année, avec leurs instituteurs et sous la conduite d'un magistrat du peuple, les hôpitaux les plus voisins » ; mais encore que « les mêmes jours, ils aideraient dans

(1) Aristote : *La Morale,* livre V, chap. 1.
(2) Auguste Comte : *Politique Positive*, II, p. 78.

leurs travaux domestiques et champêtres les vieillards et les parents des défenseurs de la patrie ».

A défaut de ces prescriptions que nous ne rappelons, d'ailleurs, qu'à titre d'indication précieuse des sentiments réels qui animaient les législateurs de cette époque, il faut, dans la pratique journalière de la vie, accoutumer les enfants et s'accoutumer soi-même à toujours rendre service aux autres et maintenir constamment ses sentiments bienveillants en éveil, en se montrant fraternel, respectueux, humain, en sympathisant avec tous les nobles cœurs, et en s'associant à toutes les entreprises généreuses. L'amour conjugal, l'amitié, la compassion pour les infortunés, la vie de famille et les rapports sociaux, nous fournissent continuellement l'occasion d'entretenir et de manifester nos bons sentiments.

A défaut d'actes réels, on entretient et on développe les inspirations altruistes par une sorte de culte privé, au moyen de commémorations historiques dont nous exposerons ailleurs le système et au moyen de lectures appropriées. Comme l'expression fortifie les sentiments, il est très légitime, en effet, de pratiquer, philosophiquement, ce que le Catholicisme avait institué sous le nom de lectures pieuses, en ne faisant d'autres lectures que celles qui élèvent le cœur et l'esprit et qui peuvent nous rendre meilleurs.

« La lecture de tous les bons livres est comme une conversation avec les plus honnêtes gens des siècles passés qui en ont été les auteurs et même une con-

versation étudiée en laquelle ils ne nous découvrent que les meilleures de leurs pensées » (1).

Ce procédé d'éducation positive permet de substituer à la prière théologique qui, dans sa forme la plus noble, constituait une élévation de l'âme vers la providence divine à laquelle s'adressait alors l'adorateur, des méditations et des habitudes mentales qui contribuent bien plus certainement à l'amélioration de l'homme.

Enfin, il faut, malgré la mort, continuer à chérir les personnes que nous avons aimées vivantes, en rendant un culte à leur tombe, et nous abandonner, sans réserve, à l'affection que nous inspirent les animaux, les plantes, les lieux auxquels notre existence est attachée, et les souvenirs qu'ils renferment.

Rien de ce qui peut attendrir le cœur de l'homme n'est indifférent.

Il ne faut donc pas hésiter à éveiller et entretenir le fétichisme spontané des champs, des forêts, des montagnes, de la mer, de la terre et du ciel, qui, les premiers, ont dégagé l'homme de sa personnalité ; ils ont, maintenant, l'avantage, non seulement de nous faire sympathiser avec la nature sous tous ses aspects, mais encore de dissoudre l'excès de subjectivité qu'engendre le séjour des villes, et d'exciter notre sympathie pour la masse des populations rurales et maritimes, les plus nombreuses, les plus utiles à la société, les seules indispensables ; car on

(1) DESCARTES : *Discours sur la Méthode. Première partie.*

peut concevoir des sociétés, sans industriels ni commerçants. En fait, les premières sociétés humaines sédentaires ont été des sociétés de pêcheurs ou d'agriculteurs se suffisant à eux-mêmes.

Le fétichisme nous rend toujours le service de nous faire aimer autre chose que nous; il a, de plus, le privilège d'éclairer notre esprit en lui permettant de comprendre l'état d'âme des populations encore soumises à son régime ou de celles qui, malgré leur évolution plus avancée, l'ont jadis longtemps subi.

En un mot, il ne faut négliger aucun procédé d'amélioration quand on veut sérieusement mettre en pratique la règle générale des instincts bienveillants et de toute la morale positive :

Vivre pour autrui : la Famille, la Patrie, l'Humanité.

Car ici, comme dans le règlement des instincts personnels, ce n'est pas par des actions d'éclat, mais par des efforts quotidiens et persévérants, que le perfectionnement moral doit être poursuivi.

« Les grands services sont comme de grosses pièces d'or et d'argent qu'on a rarement occasion d'employer ; mais les petites attentions sont une monnaie courante qu'on a toujours à la main » (1).

Les prescriptions de la morale altruiste n'ont, en tout cas, rien de mystique, puisque la nécessité de vivre, pour pouvoir se dévouer à autrui, suppose la réalisation de toutes les conditions matérielles en

(1) DIDEROT : *Lettre sur les aveugles.*

dehors desquelles la vie ne peut être ni observée, ni conçue.



CHAPITRE IV

Moralisation de l'Intelligence.

La morale positive, fondée sur l'observation et ne recourant qu'à des procédés humains, est souvent obligée d'invoquer la raison pour atteindre le cœur ; elle repose donc sur l'intelligence, autant que sur les bons sentiments, d'autant plus que la complexité des phénomènes sociaux et moraux défie l'empirisme le plus expert, que nous ne pouvons plus participer à la vie collective sans être éclairés, et que la détermination précise des devoirs de l'homme ne saurait être atteinte sans la connaissance des lois naturelles qui régissent ces phénomènes.

Mais l'homme lui-même est subordonné au monde ; la morale et la sociologie sont subordonnées à la biologie et à la cosmologie. Par conséquent, nous avons le devoir de nous instruire et d'acquérir des connaissances générales, sur le monde, sur la vie et sur la société, pour accomplir sagement notre destinée qui n'a rien de commun avec celle qui fut jadis promise aux pauvres d'esprit.

Au surplus, toute modification profonde des mœurs suppose une transformation préalable des idées et des croyances.

Malheureusement, la science développe la sécheresse du cœur et l'intelligence doit être réglée aussi sévèrement que les autres aspects de notre nature personnelle.

« L'intelligence a plus besoin que la richesse d'être toujours ramenée au service de l'Humanité » (1).

En effet, nous nous instruisons, la plupart du temps, sans méthode, sans désintéressement, sans préoccupation philosophique et sociale, en obéissant aux impulsions de notre cupidité, de notre orgueil, de notre vanité surtout.

Nous nous spécialisons à outrance ; nous restons ignorants de tout ce qui est étranger à notre étroit domaine et nous chargeons notre mémoire d'un fatras de notions secondaires et prétentieuses, oubliant, comme le disait Swift, que « l'esprit a ses indigestions comme le corps » et que, faute de méditation et d'assimilation, « nous ne sommes que des ânes chargés de livres ».

Or, pour discipliner l'intelligence, pour l'empêcher de vagabonder, pour rendre son action féconde et moralisatrice, il suffit de l'astreindre à suivre les mêmes voies et les mêmes méthodes que l'Humanité a suivies, dans sa marche graduelle vers une connaissance positive du monde, de l'homme et de la

(1) Auguste Comte : *Appel aux Conservateurs*, p. 102.

société ; il suffit de la soumettre systématiquement à la culture scientifique instituée par la philosophie positive.

Le Positivisme donne, sous ce rapport, les satisfactions les plus complètes aux esprits les plus avides de savoir, puisqu'il les familiarise avec la notion de loi naturelle dans tous les ordres de phénomènes et développe en eux, en même temps que le bon sens et la rectitude d'esprit, l'aptitude à aborder avec méthode tous les sujets.

D'autre part, l'enseignement positiviste encyclopédique est le seul qui convienne à la moralisation de l'intelligence, parce que, comme nous l'avons montré dans un précédent opuscule (1), la morale est, pour lui, la science par excellence, la seule science complète ; toutes les autres études scientifiques ne sont que des études analytiques, préparatoires, qui ne doivent jamais perdre de vue ce but éminent en dessous duquel on ne peut jamais embrasser qu'un horizon restreint.

Le Positivisme n'est pas une doctrine de dilettante; ses disciples ne sont pas des philosophes de cabinet, se complaisant dans la recherche de la vérité pour la vérité. De même qu'ils attribuent tout au milieu social et à une Providence humaine, qui ne fonctionne que par des organes individuels, ils lui rapportent tout, aussi, dans le but de contribuer au perfectionnement continu de cette Providence par

(1) Bibliothèque Sociale et Philosophique : *La Philosophie positive,* par ÉMILE CORRA.

l'amélioration intellectuelle et morale de l'individu et des conditions sociales dans lesquelles il vit.

Ils disent à l'homme :

Connais-toi pour t'améliorer (1).

Le Positivisme, en résumé, subordonne l'intelligence, la science, la philosophie, à la morale sociale.

C'est pour cela que, faisant réagir la discipline des instincts personnels sur l'activité intellectuelle, il prescrit aux esprits vigoureux qui ont la disponibilité, le goût et la capacité nécessaires à la culture mentale, de vivre intellectuellement au grand jour, c'est-à-dire d'apprendre pour enseigner, comme le faisaient déjà les philosophes de l'antiquité et comme Sénèque, en particulier, le recommandait.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement par l'enseignement public qu'on instruit les autres ; on obtient souvent de meilleurs résultats dans la famille et même par les conversations privées, familières.

Mahomet a commencé par convertir sa propre famille à ses idées.

Il faut s'inspirer du noble exemple donné par Descartes « qui était l'homme du plus facile accès du monde » et qui, tout en enseignant sa méthode et ses découvertes aux reines et aux princesses, aux savants et aux philosophes, en faisait profiter aussi ses propres serviteurs.

Il instruisait ses domestiques de telle manière que

(1) AUGUSTE COMTE : *Politique Positive*, III, p. 210.

l'un d'eux occupa une chaire de mathématiques à l'Université de Louvain ; qu'un autre enseigna la fortification, la navigation et la mécanique aux officiers de l'armée des Pays-Bas ; qu'un autre devint intendant de justice en Suède, un autre l'un des premiers astronomes de la Hollande.

« On ne pouvait assez admirer, dit son biographe, en parlant de l'un d'eux, l'attachement inconcevable du serviteur pour le maître et la tendresse surprenante du maître pour le serviteur : si bien que, quand Descartes mourut, on eut toutes les peines du monde à l'empêcher de « crever » sur son tombeau » (1).

Concluons donc qu'il faut s'instruire, non par passe-temps, par vanité, par pédantisme, par cupidité, pour s'enrichir et battre monnaie avec ses connaissances, pour acquérir des titres et des diplômes, ou pour se rendre simplement supérieur aux autres, mais pour perfectionner notre jugement, nos observations, nos idées et devenir un organe social, aussi complètement utile que possible.

Bref, la règle de la morale intellectuelle est la suivante :

Savoir pour prévoir, afin de pourvoir à notre perfectionnement matériel, biologique, social et moral.

Cette règle convient à toutes les manifestations du travail intellectuel ; mais il faut, de plus, soumettre

(1) Bertrand : *Enseignement intégral*, p. 83.

à une discipline particulière la faculté d'expression qui nous permet de traduire extérieurement nos sentiments, nos pensées et nos volontés, à l'aide des attitudes et des gestes, des sons articulés, des signes conventionnels et des divers genres de beaux-arts.

Cette discipline concerne d'abord la tenue qui est la forme la plus démonstrative de la dignité et de l'empire de l'homme sur lui-même, puis le langage proprement dit, c'est-à-dire la forme orale de cette faculté intellectuelle.

Le premier procédé de moralisation du langage articulé consiste à parler avec sincérité, avec franchise, et à répudier le mensonge, suivant le noble exemple des chevaliers du Moyen-âge.

Certes, comme le remarquait judicieusement Mme de Lambert, « il ne faut pas toujours dire ce que l'on pense ; mais il faut, du moins, toujours penser ce que l'on dit. »

Ensuite, il faut bannir de son vocabulaire, même dans les conversations privées et dans les méditations intimes, les expressions triviales ou grossières, dont on n'oserait pas se servir en public.

Enfin, on doit éviter le verbiage et ne parler qu'à propos et sûrement.

Nous abusons généralement de la parole et nous enseignons même systématiquement aux enfants à en abuser, en les écoutant trop complaisamment parler, en leur apprenant à réciter, à déclamer, à bavarder plutôt qu'à écouter et à penser.

Rappelons-nous que Pythagore, pour former ses

élèves, leur imposait le silence pendant deux ans au moins, et que, comme le faisait remarquer Zénon à un jeune homme qui l'assourdissait avec son bavardage, « nous avons deux oreilles et une seule bouche, pour écouter beaucoup et parler peu ».

Il faut nous accoutumer de bonne heure et nous astreindre toujours à réfléchir, à penser avant de parler, et à faire prévaloir la méditation sur l'expression.

Depuis l'institution de la liberté de parler, de se réunir et d'écrire, le verbiage est devenu une sorte de mal public ; chaque soir, à Paris surtout, on se livre à de véritables orgies oratoires, dont les auteurs ont souvent pour but principal de s'entendre parler eux-mêmes bien plutôt que d'instruire leurs auditeurs.

Ces habitudes se répercutent dans la vie pratique ; dans toutes les commissions et assemblées, on perd un temps énorme à écouter des propos incohérents, débités par des personnages solennels, qui agiraient beaucoup plus sagement en écoutant silencieusement ceux qui ont des choses utiles à dire.

En ce qui concerne la moralisation de l'esthétique des facultés d'expression, poésie, peinture, musique, sculpture, architecture, le règlement s'obtient aisément par la contemplation familière des véritables chefs-d'œuvre, et, comme il n'y a pas de bon goût sans dégoût, par la répudiation énergique de toutes les œuvres grossières et malsaines.

Le véritable but de l'art est d'*idéaliser le vrai pour*

nous améliorer (1). Toute œuvre d'art qui ne remplit pas cette double condition est méprisable et tout au moins inutile.

L'impuissance sociale de l'art moderne tient précisément à l'insuffisance morale des artistes ; leur éducation morale et l'éducation artistique du public doivent être profondément régénérées ; elles ne pourront l'être que par une doctrine positive capable de déterminer et de faire accepter sans aucune austérité morose, les devoirs sociaux qui, sous ce rapport, incombent aux uns et aux autres.

Heureusement, une réaction toute spontanée, contre les productions et les spectacles nauséabonds des grandes villes, commence à se manifester. Les hommes de bon sens apprécient de plus en plus la valeur éducative incomparable des grandes beautés naturelles dont nous signalions, il n'y a qu'un instant, l'excellence comme procédé de culture des sentiments délicats ; ils s'attachent à faire prédominer dans leurs plaisirs, sur le goût vulgaire des attractions bruyantes et passagères, la contemplation de l'éternelle splendeur du ciel, de la montagne, de la mer, des vallées, des forêts et des plaines qui nous met en communion avec l'ensemble des générations passées, présentes et futures.

Nos divertissements eux-mêmes, en effet, peuvent avoir une destination philosophique, et, sans ternir en rien le charme de vivre, la bonne humeur et la

(1) Auguste Comte.

saine gaieté, il est bien légitime de ne pas retomber dans la sauvagerie primitive et d'apporter quelque préoccupation sociale dans les distractions, les promenades, les voyages, lorsqu'on est convaincu que nos facultés d'expression, quelles qu'elles soient, doivent être, comme toutes les autres, subordonnées à la morale.



Au surplus, quelqu'opinion qu'on ait sur l'éducation propre aux facultés d'expression, on ne peut se refuser à reconnaître que la bienveillance rend l'homme plus intelligent parce qu'elle le rend plus vigilant, plus sympathique envers tous les autres êtres.

L'amour n'est aveugle que quand il prend la forme d'une passion exclusive et dominatrice qui étouffe les autres facultés ; mais quand il se borne à jouer le rôle de stimulant, il nous éclaire, au contraire, en écartant les préoccupations personnelles, en élargissant notre horizon mental et en nous disposant à mieux observer, à mieux comprendre, à mieux juger.



CHAPITRE V

Règlement de l'activité.

Les trois fonctions cérébrales, d'où notre activité résulte, et qui donnent, à la nature individuelle de chaque homme, sa physionomie propre, sont :

Le courage qui nous pousse à l'action ;

La prudence qui nous incite à la réserve ;

La fermeté, sous l'empire de laquelle nous exécutons les décisions que nous suggèrent nos sentiments, nos idées, et les deux facultés pratiques précédentes.

La morale la plus élémentaire a toujours stimulé le courage et combattu la paresse et l'oisiveté. Dans la vie primitive, l'homme n'a pu se maintenir que grâce à une vigilance et à une énergie continues ; mais la vie sociale impose aussi l'activité, comme une impérieuse nécessité, à l'immense majorité de ceux qui participent à son fonctionnement, et cette majorité peut, à bon droit, considérer les fainéants et les producteurs de fumier comme un fardeau superflu pour elle.

L'esprit positif consacre d'autant mieux cette manière de voir qu'il est lui-même une source d'énergie, parce qu'il enseigne à l'homme : qu'il est sa propre providence ; qu'aucun concours ne peut lui être

donné par aucune puissance surnaturelle : que toute prière théologique est vaine, par conséquent ; et que la modification de ses conditions d'existence, l'œuvre de son bonheur, ne peuvent résulter que des efforts individuels et collectifs de son espèce.

Cependant, s'il convient d'exciter l'activité, il n'est pas moins important de la soumettre aux règles de la prudence. Il ne faut pas se conduire en agité, en brouillon ; il faut éviter le surmenage, le nervosisme, les veilles nocturnes injustifiées, et se garder de la forfanterie et de la témérité autant que de la poltronnerie et de la lâcheté.

« Cette élévation d'âme qui se manifeste dans les périls et les dangers est blâmable, disait Cicéron (1), dès qu'elle n'a plus la justice pour compagne et combat non pour le salut public, mais pour son intérêt personnel. Aussi le courage est-il bien défini par les stoïciens, lorsqu'ils disent que c'est la vertu combattant pour l'équité ».

C'est pourquoi les Romains, bons juges en courage, punissaient, avec la dernière sévérité, les soldats et même les généraux qui combattaient et triomphaient sans ordres.

Il faut, en effet, cultiver, de préférence, les plus hautes facultés du caractère, la fermeté, la persévérance, le sang-froid, la patience, c'est-à-dire ce qu'on appelle communément la volonté, faute de laquelle l'homme est réduit à l'état d'épave agitée par les flots.

(1) Cicéron : *De officiis*, I, 63.

De même, au point de vue social, il faut donner à notre activité un but domestique et civique, et, spécialement, éviter l'instabilité dans les goûts, les entreprises fantastiques, l'activité industrielle désordonnée ; il faut se guérir enfin des ambitions maladives et de l'agitation révolutionnaire.

On doit surtout ne jamais oublier :

1° *Que le progrès n'est que le développement de l'ordre ;*

2° *Que la soumission aux lois naturelles est la base de tout perfectionnement : matériel, biologique, social et moral.*

Donc, il faut nous résigner sagement aux fatalités que nous ne pouvons modifier, avec d'autant moins d'hésitation que les progrès inouïs de l'industrie moderne, qui n'est qu'une application de la science aux arts de la manufacture, attestent péremptoirement que cette subordination volontaire aux lois naturelles n'est nullement synonyme de passivité fataliste.

Au contraire, le développement de la capacité de prévoir, due à la science, en supprimant les tâtonnements de l'empirisme, a donné un essor prodigieux à l'audace et à l'esprit de décision dans toutes les branches de l'industrie.

Il importe seulement que notre activité puise son inspiration initiale, non dans l'égoïsme, mais dans le sentiment de nos devoirs envers autrui.

La règle générale des fonctions du caractère peut, par conséquent, être formulée ainsi :

Agir par affection, c'est-à-dire par sentiment social.

La morale positive combine ainsi l'énergie avec la tendresse, deux qualités qui ne sont nullement incompatibles ; la Chevalerie en a fourni longtemps la preuve, au Moyen-âge.



CHAPITRE VI

Résumé synthétique de la morale personnelle.

Les dernières considérations que nous venons de présenter et les conclusions auxquelles nous avons abouti, relativement au règlement des fonctions du caractère, démontrent que si l'altruisme, par sa réaction sur l'égoïsme ou par sa culture directe, forme le ciment de tout l'édifice de la morale personnelle, ce sont, néanmoins, les actions qui, seules, révèlent exactement la valeur et la solidité de cet édifice, dont la fermeté est la clef de voûte.

Rien n'équivaut à ce témoignage décisif.

De même que le caractère résume l'individu, les règles morales, propres à cet aspect capital de notre nature, résument donc toute la morale personnelle.

Par conséquent, les diverses règles spéciales que

nous avons fait connaître, à la suite de notre analyse de la morale appropriée aux instincts personnels, aux sentiments bienveillants, à l'intelligence et à l'activité, c'est-à-dire : *Vivre au grand jour — Vivre pour autrui : la Famille, la Patrie, l'Humanité — Savoir pour prévoir afin de pourvoir à notre perfectionnement matériel, biologique, social et moral — Agir par affection, c'est-à-dire par sentiment social,* — se trouvent, à la fin, synthétisées dans cette formule générale qui implique toutes les règles morales, intellectuelles et pratiques :

Agir par affection et penser pour agir.

Mais cette règle théorique ne peut devenir efficace que par la subordination de la vie privée à la vie sociale, domestique et publique, dont nous devons maintenant déterminer les devoirs ; car le but suprême du sentiment est d'aimer la Famille, la Patrie, l'Humanité ; celui de l'intelligence, de les connaître ; celui de l'activité, de les servir.



DEUXIÈME PARTIE

LA MORALE DOMESTIQUE

CHAPITRE Ier

La Famille est la source spontanée de notre éducation morale.

Toutes les règles de la morale personnelle, successivement établies dans le chapitre précédent, ne seraient, à vrai dire, que des formules stériles, sans la famille, leur première institutrice et leur plus vigilante gardienne.

La famille, en effet, sert spontanément d'intermédiaire entre l'égoïsme et l'altruisme ; elle dégage naturellement le cœur humain de sa personnalité native : en réglant, d'une manière affectueuse et continue, tous les instincts de la personnalité ; d'autre part, en stimulant, avec la même persistance, les instincts bienveillants et en constituant une incomparable école de sociabilité, dans laquelle nous faisons graduellement l'apprentissage de tous nos devoirs.

Pour s'en rendre compte, il suffit de suivre, dans leur ordre de succession, les principales phases de notre éducation domestique.

Pendant l'enfance et la jeunesse, par exemple, la famille développe en nous le sentiment de la vénération, par suite du respect que nos parents nous

inspirent, et celui de l'attachement, qui résulte de l'affection que nous éprouvons pour nos frères et sœurs, cousins et cousines.

Toutefois, l'attachement ne se développe vigoureusement qu'avec l'amour, correspondant à l'union conjugale ; alors, seulement, ce sentiment mérite sa dénomination propre, parce qu'il établit une étroite liaison entre les deux êtres humains qui l'éprouvent l'un pour l'autre.

Et, comme il ne saurait y avoir d'amour profond et durable, sans estime et sans dévouement réciproques, l'union conjugale, qui donne d'ailleurs naissance à la plus puissante des affections domestiques, complète très heureusement la première éducation du cœur par le développement simultané de nos trois instincts sympathiques.

Enfin, la paternité, qui survient ensuite, stimule encore mieux notre bonté ; elle nous lie à l'avenir, comme l'union conjugale nous lie au présent et la filiation au passé, et nous montre clairement nos devoirs envers la postérité.

Car la famille nous initie simultanément à la morale théorique et à la morale pratique.

Dans l'intérieur de la famille, on vit nécessairement au grand jour ; on apprend à connaître, à la fois, les caractères fondamentaux de la nature humaine et les modifications que l'évolution leur fait subir. On est, de la sorte, expérimentalement instruit de l'état moral de l'enfance, de l'adolescence, de la maturité, de la vieillesse, avec bien plus de net-

tеté que par la lecture prolongée des meilleurs traités.

De l'ensemble de ces conditions domestiques, il résulte qu'à égalité d'organisation morale, l'homme marié vaut mieux que le célibataire, et le père de famille, mieux que l'homme marié sans enfants.

Suivant la belle remarque des livres sacrés de l'Inde, « l'homme n'est homme que quand il est triple, homme, femme, enfant », c'est-à-dire quand l'amour fraternel et filial, l'amour conjugal et l'amour paternel, ont successivement attendri son cœur.

Alors, les préoccupations de la famille, de ses besoins, de ses intérêts présents et futurs, de son opinion, subjuguent constamment ses instincts personnels ou aiguillonnent ses sentiments affectueux, tandis que le célibataire qui n'est pas retenu, dans la manifestation de ses penchants, par un pareil nombre de liens, obéit plus volontiers à leurs entraînements, dont les conséquences n'intéressent que lui-même.

Nos devoirs vont donc croissant, se multipliant et se compliquant, avec notre éducation familiale qui dure autant que notre vie, et, pour déterminer l'ordre de ces devoirs, il suffit encore de se reporter aux diverses phases de cette éducation.

On voit alors que la morale domestique comporte une division rationnelle, dont les trois éléments principaux sont :

Les devoirs filiaux et fraternels ;

Les devoirs conjugaux ;

Les devoirs maternels et paternels.

CHAPITRE II

Devoirs filiaux et fraternels.

Contrairement aux autres devoirs domestiques, auxquels nous pouvons, à la rigueur, échapper, nos devoirs envers nos parents sont inéluctables, puisqu'ils nous sont imposés par la naissance; ils consistent en soumission, reconnaissance et respect, pour les services incessants qu'ils nous rendent et pour la tendresse vigilante qu'ils nous témoignent, pendant notre enfance et notre jeunesse. C'est grâce à nos parents que nous vivons, que nous croissons, que nous nous élevons, physiquement, intellectuellement, moralement surtout ; car c'est au contact de leur altruisme que le nôtre s'allume, s'entretient, se purifie, et, trop souvent, le cœur de ceux à qui la communication de cette chaleur initiale a fait défaut, demeure incurablement froid et dur.

L'acceptation volontaire des devoirs filiaux, qu'une ingratitude déshonorante peut seule méconnaître, ne doit pas seulement se traduire par un sentimentalisme verbal ; elle doit se manifester à l'aide de tous les services actifs que nous pouvons rendre à nos parents dans les affaires quotidiennes et, plus particulièrement, sous la forme d'une assistance décisive dans la vieillesse.

C'est le procédé normal auquel on a de tout temps recouru pour venir en aide aux vieillards ; rien ne démontre que son efficacité soit amoindrie. Les projets qui consistent à substituer l'État aux enfants, dans l'accomplissement de ce devoir, ne doivent être accueillis qu'avec de nombreuses réserves, parce que le charlatanisme politique, seul, a transfiguré cette question en un mal public exigeant un remède immédiat. Le prolétariat ne s'est pas mépris sur cette urgence factice ; l'espérance vague, lointaine, souvent chimérique, d'une assistance sociale tardive, ne lui a pas fait perdre de vue les nécessités plus pressantes dont quelques législateurs complotent, peut-être, de détourner ainsi son attention.

Dans tous les cas, la morale positive ne peut hésiter à préconiser, comme très supérieure, financièrement et socialement, la solution familiale de ce problème, chaque fois qu'il est possible de l'instituer (1).

Les enfants, qui ne restituent jamais qu'une faible partie de ce qu'ils ont reçu, doivent être, en effet, considérés comme les premiers débiteurs envers leurs parents âgés ; en faisant pour eux des sacrifices, ils donnent, à leur propre descendance et à leurs concitoyens, un noble et salutaire exemple de moralité, dont les hommes d'État, soucieux de s'op-

(1) Dans son curieux livre : *Mon pays ; la Chine d'aujourd'hui*, le général Tcheng-ki-Tong insiste avec juste raison, (p. 27), sur ce fait capital que les maisons de retraite elles-mêmes et les hôpitaux pour les vieillards n'existent pas en Chine et ne peuvent y exister, parce que, depuis quatre mille ans, la famille en tient lieu et les remplace avantageusement.

poser à la désagrégation des familles, ont le devoir de ne pas les exempter, sans des raisons majeures, car les besoins des vieillards peuvent être aisément satisfaits.

La famille est, en outre, un excellent laboratoire pour l'éclosion et la culture des sentiments de fraternité qui sont toujours suspects de déclamation, quand ils ne se sont pas d'abord formés et développés dans ce milieu.

La communauté d'origine, d'éducation, d'habitudes, de condition sociale, de sentiments, de devoirs et d'intérêts, qui est propre aux frères et sœurs, ne se retrouve, nulle part, à un pareil degré ; seuls, les autres liens de parenté, puis l'amitié, les affinités de goûts et de croyances, peuvent ensuite provoquer une semblable union dont la nature a légitimement servi à caractériser la solidarité de tous les hommes vivant à une même époque.

La pratique habituelle de la fraternité naturelle, et des obligations qu'elle comporte, nous accoutume, en effet, aux devoirs de la fraternité civique ; elle en provoque l'initiative et nous les rend agréables.

Aussi, dans les familles dont la situation comporte l'adjonction d'auxiliaires, ce sentiment doit-il être étendu jusqu'aux domestiques ; lorsqu'ils remplissent dignement leurs fonctions, ces derniers doivent être considérés, non comme des inférieurs, mais à l'égal de collaborateurs dévoués, sur lesquels on se repose pour la satisfaction des besoins multiples, incessants

et impérieux de la vie domestique, et grâce auxquels on peut vaquer librement à d'autres occupations.



CHAPITRE III

Devoirs conjugaux.

Le mariage est un devoir social ; il nous est imposé par le besoin physiologique correspondant à la conservation de l'espèce et par la nécessité de compléter notre éducation morale qui, sans cette épreuve, reste généralement insuffisante.

Toute la morale conjugale est dominée et pour ainsi dire synthétisée par cette belle formule, proposée comme règle par Auguste Comte :

L'homme doit nourrir la femme (1).

Cette règle implique le maintien de la femme au foyer domestique et sa libération de l'activité extérieure qui doit être réservée à l'homme.

Le foyer domestique est la place naturelle de la femme ; elle est chargée de l'administrer, d'y faire régner le bon ordre, l'économie, la prévoyance, l'agrément et les attributions biologiques, spéciales à son sexe, l'obligent à y demeurer pendant toute la

(1) *Politique Positive :* vol. I, p. 248.

durée de sa fonction maternelle : gestation, parturition, élevage et première éducation des enfants.

A toute époque, l'élévation morale des peuples a, pour commune mesure, l'amélioration de la condition des femmes.

Bête de somme dans les hordes primitives, esclave, généralement, dans les anciennes civilisations de l'Orient, même en Judée, où la doctrine la représentait comme la source de tout mal, de plus en plus émancipée, en Grèce, à Rome, puis dans le régime catholico-féodal, et dans les sociétés occidentales contemporaines, la femme est devenue de plus en plus libre et respectée ; mais elle est aussi devenue de plus en plus femme, c'est-à-dire de plus en plus investie des fonctions sociales propres à son sexe.

Les mœurs industrielles modernes, qui tendent à la transformer en concurrente de l'homme pour l'activité, représentent une rétrogradation, d'autant plus déplorable qu'elle a pour conséquences la désorganisation de la famille et la déchéance de la race.

Au contraire, le foyer domestique, avec tous les charmes que la femme y apporte, constitue si naturellement le théâtre normal de son activité, que, dans les familles riches ou de modeste aisance, dans lesquelles les femmes sont dispensées de tout souci matériel et peuvent librement suivre leurs vocations spontanées, il est bien rare qu'elles aspirent à jouer un rôle extérieur. Les mieux douées deviennent plutôt les collaboratrices de leur mari, comme le furent Mme Lavoisier, Mme Condorcet.

Préoccupé de contribuer à l'évolution continue de la femme vers une plus digne différenciation et une émancipation plus complète de tout labeur étranger à sa fonction naturelle, Auguste Comte a même assigné comme idéal, à la morale conjugale, la suppression des dots féminines qu'il regardait comme un vestige humiliant de la vénalité primitive des femmes.

La dot, en effet, n'est pas une obligation légale ; elle n'est, nulle part, imposée par aucun texte ; c'est une survivance des mœurs grossières des premiers âges ; elle ne peut donc être modifiée que par les mœurs, c'est-à-dire par l'adoption et la pratique d'une morale plus parfaite que celle qui dirige aujourd'hui la portion la plus avancée de l'Humanité.



CHAPITRE IV

Devoirs Paternels et Maternels.

Mais le vrai but du mariage, c'est l'enfant ; c'est la première des industries, disait Pierre Laffitte.

Or, « la morale spontanée, c'est-à-dire l'éducation des sentiments, celle qui, au fond, affecte le plus

l'ensemble de la vie, dépend essentiellement des mères » (1).

Toute l'éducation de la première enfance doit se faire dans la famille ; elle ne peut se faire avec fruit au dehors, parce que la morale est, à cet âge, pratique et non théorique ; elle est alors faite, non de raisonnements, mais de bons exemples, de bons conseils, et son principal objet est de déterminer l'éclosion des bons sentiments ; ce résultat ne peut être atteint que par l'influence affectueuse et vigilante des mères, qu'aucun éducateur public ne peut complètement suppléer.

Les crèches, les salles d'asile, les écoles maternelles, ne sont que des institutions provisoires et locales, correspondant à la désorganisation de la famille engendrée, dans les cités ouvrières, par la barbarie contemporaine du régime industriel ; la sociologie positive doit se garder de les consacrer et même de les considérer comme durables ; car, éclairée par toute la philosophie de l'histoire, elle peut affirmer que l'éducation du premier âge, depuis la naissance jusqu'à la septième année, doit se faire dans la famille, par l'intermédiaire de la mère, avec d'autant plus de raison que cette éducation est beaucoup moins intellectuelle que morale et sociale.

Vainement objecterait-on que cet ancien système d'éducation exige aujourd'hui des femmes très éclairées. Les femmes modernes remplissent de mieux en

(1) Auguste Comte : *Politique positive,* vol. I, p. 242.

mieux cette condition ; elles la rempliront toutes, ultérieurement, lorsqu'une véritable éducation philosophique, populaire, sera substituée au système rudimentaire encore usité. La puériculture, alors, pourra leur être entièrement confiée, avec le plus grand avantage, parce que leur tendresse leur permettra d'exercer sur l'esprit de l'enfant, même dans l'enseignement élémentaire de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique concrète, de la poésie, du chant et du dessin, une influence plus vive et plus profonde que les pédagogues de profession.

« L'esprit de l'enfant est un livre où le maître écrit des paroles dont plusieurs ne s'effaceront pas », disait Duruy. Cette remarque est bien plus vraie quand elle s'applique à la mère, à laquelle incombait jadis le premier enseignement de la foi, et qui doit maintenant devenir l'initiatrice à l'esprit positif.

Un exemple historique, bien décisif, en faveur de cette observation, est fourni par Jeanne d'Arc, qui, à tous les arguments des théologiens retors, acharnés à lui faire confesser l'autorité de l'Église, répondait avec simplicité : « Tout ce que je sais, je le tiens de ma mère. C'est elle qui m'enseigna toute ma croyance ».

Dans tous les cas, les femmes qui, dès maintenant, ont la bonne fortune de jouir de la santé, de l'intelligence et de la disponibilité nécessaires pour nourrir, élever et commencer à instruire leurs enfants, n'ont aucun motif honorable pour s'en dispenser ; il faut considérer celles qui, dans de semblables

conditions, recourent à des mercenaires, comme défaillant à leurs devoirs maternels et tarées moralement.

Toutefois, les mères ne sont pas seules responsables de l'éducation des enfants; les pères ont aussi des devoirs à cet égard, devoirs d'autant plus graves qu'ils sont chefs de famille et investis de l'autorité directrice.

« L'autorité du père sur les enfants est légitime, parce qu'il est père, parce qu'il commande avec amour, parce qu'il a la prééminence de l'âge » (1), enfin, « parce que l'enfant est un être incomplet » (2).

C'est une autorité spontanée qui s'impose, non dans l'intérêt de celui qui l'exerce, mais dans l'intérêt de celui qui la subit.

En effet, le père est, en premier lieu, la providence matérielle de ses enfants; il doit pourvoir, pendant longtemps, à tous leurs besoins, quelquefois même, indéfiniment. De plus, il doit se préoccuper de leur avenir, autant que de leur présent, et s'efforcer communément de leur assurer un sort plus doux que le sien.

Mais, normalement, exception faite des cas d'infirmité ou d'incapacité, il ne doit à ses fils, — la situation sociale des filles étant très différente, — que les moyens d'entreprendre une carrière, de rem-

(1) Aristote : *Politique*. Livre I, chap. IX ; 8.
(2) *Idem*. Parag. 14.

plir eux-mêmes une fonction sociale et de fonder, à leur tour, une famille. Quelles que soient ses ressources, il doit se refuser à les encourager dans l'oisiveté, à satisfaire leurs goûts de dissipation, de prodigalité, d'ostentation et de plaisir, et se garder, comme d'une mauvaise action sociale, de justifier cette parole, à la fois plaisante et odieuse, d'un personnage de comédie : « Un père est un banquier donné par la nature ».

« Les fils d'hommes riches, dit M. Carnegie, sont comme les carlins gras, inutiles et poussifs, que des jeunes femmes traînent au bout d'une laisse ; mais ils ne sont pas responsables de leur état. Les jeunes femmes qui nourrissent trop leurs chiens et les pères qui gâtent leurs fils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes..... Je laisserais plutôt à mon fils ma malédiction que le tout-puissant dollar ».

Le père doit inculquer, de très bonne heure, à ses enfants, cette idée que les capitaux humains, si lentement et péniblement acquis, doivent être utilisés avec respect et sous l'inspiration du sentiment social.

C'est pour cette raison qu'Auguste Comte, s'inspirant d'une idée de l'économiste Dunoyer, dont, après lui, Le Play a fait la base de tout le système de réforme sociale qu'il a conçu, préconisait l'abrogation des dispositions actuelles du Code civil, en matière de succession, et le retour à la liberté de tester.

D'autre part, le père doit servir de providence

morale à ses enfants, par ses conseils et surtout par ses exemples.

« Ainsi le veut la Nature : les exemples domestiques nous corrompent bien plus vite, bien plus sûrement, quand le vice pénètre en nous par des modèles d'une imposante autorité......

« Que rien de ce qui peut faire rougir les yeux ou les oreilles n'approche du toit où s'abrite le premier âge. Hors d'ici, les femmes perdues ! Silence aux chants nocturnes des parasites ! On ne saurait trop respecter l'enfance » (1).

Le père doit, au contraire, donner à ses enfants l'exemple : de la moralité privée et publique, notamment, de la frugalité, de l'ordre, de l'habitude du devoir, de la probité ; du respect et de la reconnaissance pour ses propres parents, quand ils sont encore vivants ; du culte de leur tombe et de tous leurs souvenirs, quand ils sont morts ; du dévouement à la famille ; du souci de la postérité ; du désintéressement et de la pratique effective de la bonté qui, dans aucune autre condition, ne peut trouver un pareil champ d'action.

Mais cette bonté même doit rester toujours vigilante, afin de ne pas dégénérer en un vague sentimentalisme et en faiblesse pernicieuse. Les pères doivent se garder d'admirer banalement leurs enfants, de les considérer comme parfaits, et de leur pardonner toutes leurs fautes. Il ne faut pas les trans-

(1) Juvénal : *Les Exemples.*

former en petites idoles domestiques, dans leur propre intérêt, car cette opinion, rarement admise en dehors de la famille, expose les enfants à des déceptions douloureuses ou à une sotte fatuité.

Enfin, le père sert de providence intellectuelle et de guide à ses enfants, au moyen des conseils éclairés que son expérience lui suggère et des directions qu'il leur donne.

Il les prémunit contre le danger, contre les mauvaises fréquentations, contre les entreprises chimériques, contre les résolutions présomptueuses.

Mais la providence intellectuelle des pères trouve aujourd'hui sa plus haute expression dans l'initiation de leurs enfants au Positivisme et dans le souci avec lequel ils remplissent le devoir de les éclairer, de les élever au niveau des connaissances de notre temps, en leur épargnant les épreuves, dorénavant inutiles et rétrogrades, de la phase théologico-métaphysique.

L'unité mentale et morale du genre humain, à laquelle la philosophie positive a la légitime prétention d'aboutir, doit évidemment débuter par l'unité mentale et morale de la famille, et cette dernière doit être réalisée par les pères.

Bref, la paternité est une fonction sociale et les pères ont le devoir de préparer les enfants : à vivre en société ; à participer à l'évolution progressive des sociétés humaines ; à servir la famille, la patrie, l'Humanité.

Lorsque cet ensemble des conditions, dans lesquelles s'exerce la fonction sociale de la paternité, est

dignement compris, il produit des résultats d'une importance inappréciable, parce qu'il fournit des générations de jeunes gens bien mieux préparés que par aucun système d'éducation publique.



CHAPITRE V

Nécessité de la stabilité et de la durée de la vie domestique.

Mais la morale domestique est tarie, dans sa source, elle avorte misérablement, si la famille manque de stabilité ; l'heureuse influence qu'elle peut exercer sur l'homme, sur la femme, sur les enfants, n'est plus qu'une chimère insaisissable, si le lien conjugal n'est ni exclusif, ni indissoluble.

C'est pourquoi la morale positive a toujours répudié le divorce.

Dans ses attaques philosophiques contre cette institution, Auguste Comte a, en effet, été précédé par des penseurs de diverses origines, notamment par David Hume, par Mme Necker, par de Bonald.

Mme Necker, surtout, a merveilleusement mis en lumière les inconvénients du divorce dans un opuscule trop peu connu, composé en 1793, au lendemain de la promulgation de la loi qui l'introduisait

en France, en montrant que la stabilité conjugale doit être maintenue :

1° Dans l'intérêt du bonheur des époux qui, se sentant libres de briser leur union, s'abstiennent de ces concessions mutuelles qui finissent par établir l'unité dans le dualisme conjugal, et qui, au lieu de corriger leurs incompatibilités d'humeur, les entretiennent et les enveniment ;

2° Dans l'intérêt du bonheur des enfants, dont l'éducation, d'abord viciée par le spectacle quotidien des discordes intestines, se trouve ensuite privée, par le fait du divorce, de la tendresse vigilante de l'un de leurs ascendants, et quelquefois de l'un et de l'autre, quand le jugement exécutoire ordonne leur placement dans une maison neutre, ou quand une nouvelle union de leurs parents les met en rivalité avec d'autres enfants ;

3° Dans l'intérêt du bonheur des vieillards qui, au déclin de la vie, ont besoin des consolations de l'amour filial et des secours que leur inaptitude à l'activité ou leurs infirmités rendent souvent nécessaires ;

4° Dans l'intérêt des bonnes mœurs, enfin, qui, sous tous les rapports, ne peuvent être que corrompues par l'instabilité des familles (1).

La stabilité de ces dernières est, d'ailleurs, si naturelle que, selon la juste remarque d'Auguste Comte,

(1) *Réflexions sur le divorce*, par Mme Necker, publiées par M. de Lescure, rééditées par Jouaust. Paris, 1881.

les unions, même illégitimes, tendent à prendre un caractère permanent, tellement la perpétuité du lien est dans la nature même de l'union conjugale.

En s'opposant à la liberté du divorce, la morale positive ne porte donc atteinte à aucune liberté respectable.

Au surplus, rien ne s'oppose à ce que le principe du divorce soit maintenu dans les lois ; mais il n'en devrait être fait application que dans des circonstances exceptionnelles et les tribunaux devraient se garder d'en accorder, aussi libéralement et aussi complaisamment, pour de futiles motifs, le bénéfice aux indisciplinables ; car, selon la spirituelle expression de Pierre Laffitte, c'est de la fausse monnaie qu'on remet ainsi dans la circulation.

« Le divorce facile est un malheur pour une nation », dit le président Roosevelt ; il n'est légitime que dans le cas d'immoralité notoire de l'un des deux conjoints, parce qu'alors l'époux indigne constitue pour la famille un élément de contagion, dont il est nécessaire de préserver la collectivité domestique, dans l'intérêt même de la société générale.

De toute manière, pour apprécier sainement la question du divorce, aussi bien que toutes celles que peuvent soulever les relations domestiques, il ne faut jamais oublier que la tendance continue de l'évolution humaine a eu pour objet de subordonner graduellement la famille à la société. Par exemple, on a successivement réglé, dans l'intérêt social, les

conditions et les formalités du mariage, les devoirs et les droits respectifs des époux, les droits et les devoirs respectifs des parents et des enfants, les successions.

Conformément à cette loi universelle et séculaire, la morale domestique, elle-même, doit donc être subordonnée à la morale civique.



TROISIÈME PARTIE

LA MORALE CIVIQUE

CHAPITRE I[er]

Caractères exceptionnels des devoirs militaires individuels.

Au sein de la famille, l'existence collective, la continuité surtout, se font trop peu sentir. Dans les cas les plus favorables, l'horizon ne s'étend que des grands parents aux petits enfants.

La vénération pour le passé, le souci de l'avenir ne peuvent prendre leur plein essor que dans la vie civique, et le dévouement envers le présent, qui peut comporter le sacrifice volontaire de la vie à l'intérêt public, ne se manifeste jamais ailleurs avec une pareille énergie.

La patrie, c'est-à-dire la société dont nous dépendons comme d'une famille plus étendue, peut, en effet, exiger que nous la servions, avec une complète abnégation de nos biens et de nos personnes, et nous entrevoyons à peine l'aurore du jour où cette éventualité, que l'invasion du territoire national, par un voisin provocateur, peut toujours transformer en nécessité immédiate, ne préoccupera plus les sociétés civilisées.

Mais les devoirs militaires, bien qu'ils soient les plus éminents et les plus précis des devoirs sociaux, ne représentent pas toute la morale civique ; ils se

superposent seulement aux autres devoirs de même nature. Depuis que la guerre a cessé d'être perpétuelle, comme elle l'était dans l'antiquité et au Moyen-âge, ces devoirs sont même, heureusement, de plus en plus exceptionnels, passagers, particuliers à une catégorie déterminée de citoyens, et trop souvent, hors des circonstances impérieuses et inéluctables qui les imposent à tous, ils font place à des déclamations sentimentales ou trompeuses.

Puisque, néanmoins, l'organisme des sociétés humaines ne se désagrège pas, puisque ces sociétés se maintiennent, agissent, évoluent pacifiquement, d'autres modes d'union, permanents, indépendants de la guerre, existent donc entre les éléments qui les composent.

Il appartient à la science sociale de découvrir ces liens éternels de solidarité collective et, à la morale positive, de les faire respecter.



CHAPITRE II

Caractères permanents de tous les autres devoirs sociaux.

Or, la question, si complexe, si confuse, en apparence, des devoirs sociaux, distincts du devoir mili-

taire, se trouve subitement simplifiée et illuminée quand on reconnaît, avec Auguste Comte, que « l'activité publique constitue la véritable destination de l'homme, comme la vie privée, celle de la femme », et qu'en réalité, « tout digne citoyen est un fonctionnaire social qui, tout en exerçant une fonction spéciale, participe à l'économie générale ».

Il n'y a pas de fonctions privées.

Qui que nous soyons, agriculteurs, industriels, commerçants, financiers, artistes, publicistes, savants, théoriciens ou praticiens, nous travaillons pour la société, au même titre que le fonctionnaire préposé à des services administratifs d'ordre général. De plus, nous ne sommes pas maîtres de travailler autrement ; car, seules, les fonctions, utiles à la société, procurent des satisfactions matérielles, intellectuelles ou morales, et les oisifs, riches ou mendiants, sont, par surcroît, des parasites.

La raison, autant que la morale, nous commandent donc de faire sciemment, volontairement, ce que nous faisons spontanément. Ainsi, le premier précepte de la morale civique n'est, à proprement parler, qu'une généralisation des règles les plus fondamentales de la morale personnelle et de la morale domestique.

Dans la vie pacifique, comme dans l'activité guerriere, nous devons subordonner notre intérêt particulier à l'intérêt collectif.

Les devoirs sociaux sont des devoirs généraux, de tous les instants, auxquels nul ne peut se soustraire.

Quand on scrute convenablement les conditions naturelles de notre existence sociale, on ne peut nier que *l'homme n'a réellement d'autre droit que celui de faire son devoir* (1), et que, philosophiquement conçu, le droit n'est que l'ensemble des devoirs des autres vis-à-vis de chacun.

Cette transformation de la notion du droit en devoir exige seulement « que chacun, sans devenir habituellement enthousiaste, sente profondément sa participation réelle et celle de tous les autres à l'œuvre sociale. Or, une telle conviction peut certainement résulter d'une sage éducation universelle » (2).

Cette conception du devoir social, universel et permanent, est, en effet, solidement assise sur l'observation qui montre qu'aucun de nos instruments de travail, aucune de nos connaissances, aucune de nos productions ou de nos ressources, ne peuvent être regardés comme une propriété individuelle, exempte de redevance.

Ainsi que Swift le faisait déjà remarquer, en dépeignant la situation de l'Angleterre, sous la reine Anne, « nous portons sur notre corps l'ouvrage de cent ouvriers ; un millier de mains ont contribué à bâtir et à meubler notre maison ; il en faut cinq ou six fois plus pour la parure de nos femmes ».

(1) AUGUSTE COMTE : *Politique positive,* vol. I, p. 361.
(2) AUGUSTE COMTE : *Catéchisme positiviste,* p. 216.



CHAPITRE III

Devoirs spéciaux de la richesse et des pouvoirs publics.

Tous nos capitaux matériels, intellectuels et moraux ont une origine sociale ; ils représentent une accumulation du travail séculaire et collectif, dont les résultats nous sont transmis par la société contemporaine, et notre devoir le plus strict est aussi de donner à leur emploi une destination sociale.

La science, l'industrie, les arts, toutes les manifestations de l'activité mentale, et, finalement, la richesse qu'elles engendrent, doivent, autant que la politique et le gouvernement, être subordonnés à la morale et mis au service de l'intérêt public.

Le règlement social de la richesse devient de la sorte l'objet le plus essentiel de la morale civique ; sa solution implique toutes les autres et repose, d'abord, sur une appréciation plus exacte du rôle des grands propriétaires, des chefs industriels, des grands commerçants, banquiers, financiers et autres, qui condensent, entre leurs mains, la plus grande partie du capital matériel de l'Humanité.

Ces personnages, qui se considèrent trop volontiers comme des conquérants, libres d'exercer une domination absolue sur des tribus soumises, doivent

bien plutôt être assimilés à des généraux ayant pour premier devoir d'assurer la sécurité et le bien-être de ceux dont le concours est indispensable à la réussite des opérations qu'ils conduisent.

Ce sont des fonctionnaires sociaux, ayant pour mission, non pas de faire fortune, le plus rapidement possible, en spéculant surtout sur la servitude de la masse humaine laborieuse, mais de donner à celle-ci l'exemple de la solidarité et du dévouement social, en lui garantissant, tout au moins, la possibilité de jouir du plus naturel de tous les bonheurs, celui de fonder et de faire prospérer une famille.

C'est pourquoi nous devons nous efforcer d'introduire, dans les mœurs, cette notion que la science sociale a depuis longtemps révélée : à savoir que le salaire doit être normalement considéré comme le moyen de remplir convenablement la fonction sociale dont on est chargé et que les fonctions domestiques ont, au moins, autant d'importance sociale que les fonctions industrielles ou administratives.

La théorie des économistes, qui représente le salaire comme l'évaluation du service rendu, n'est pas moins fausse scientifiquement que moralement ; car le compte réel de cette évaluation exigerait qu'on prît en considération : d'un côté, tout ce que ce service représente d'études, d'expérience, de connaissances, dues, pour la plupart, au passé ; de l'autre, les bénéfices ultérieurs que le fabricant, le commerçant, par exemple, retireront de la vente du produit

que, cependant, ils ne sauraient ordinairement ni créer, ni mettre, seuls, en valeur.

En bonne justice, le service rendu ne peut être évalué pécuniairement.

La fausseté de l'affirmation contraire éclate particulièrement quand on applique la théorie économiste aux industries insalubres ou dangereuses, où l'ouvrier risque sa santé et même sa vie, ou à une profession telle que la profession médicale, dans laquelle les honoraires ne rétribuent ni la science, chèrement acquise, ni le dévouement, ni l'importance, actuelle et future, que des soins éclairés ont pour les malades.

La proportionnalité du salaire aux exigences de la vie dans un milieu déterminé et aux charges de famille que le salarié supporte, constitue un mode d'évaluation beaucoup plus équitable ; il est pratiqué dans quelques grandes entreprises, telles que les compagnies de chemins de fer, et dans les services publics où, sous forme d'émoluments et d'indemnités spéciales de résidence, on adapte l'organe et la fonction au milieu domestique et social dans lequel ils sont placés.

Les capitalistes ne sont ni des sociologues, ni des moralistes, dira-t-on, et toute entreprise deviendrait irréalisable s'il fallait faire entrer ces considérations philanthropiques dans l'établissement du prix de revient des produits et dans la lutte contre les concurrents.

Évidemment ! Aussi le règlement moral de la

richesse s'applique-t-il rationnellement beaucoup moins à la richesse en voie de formation qu'à son emploi lorsqu'elle est acquise. Aucune subtilité économique ne s'oppose alors à ce que le chef industriel renonce volontairement à s'attribuer la masse intrinsèque des profits obtenus et à ce qu'il en fasse socialement usage pour améliorer, en premier lieu, le sort de tous ceux qui le secondent dignement dans sa tâche.

M. Carnegie, aux sentiments généreux de qui on ne peut que rendre hommage et dont les théories ne sont pas moins intéressantes que les actes, professe que « la richesse est comme un dépôt sacré qui doit être administré par le possesseur entre les mains de qui il afflue, pour le plus grand bien du peuple », et il n'hésite pas à déclarer que « le jour est proche où l'homme qui mourra en possession de millions inutilisés et disponibles, *mourra déshonoré* » (1) ; mais il croit « que le plus pauvre conviendra aisément que les grandes sommes amassées par quelques-uns de ses concitoyens, et *dépensées pour le bien public,* lui procurent de plus grands avantages que ne l'aurait fait sa part minime dans le cours de nombreuses années ». Or, il pourrait y avoir beaucoup d'égoïsme, d'ostentation, de duperie, de stérilité et même de rétrogradation, dans des dépenses faites avec une pareille indétermination, tandis que l'amélioration directe du sort du travailleur, devoir

(1) *L'Empire des Affaires,* pp. 159-160.

de justice, simple et précis, se répercute aussitôt sur la femme, sur les enfants, sur les vieux parents, et, par suite, sur le milieu social tout entier.

Cette solution est incomparablement supérieure à toutes celles que les diverses écoles socialistes préconisent, parce qu'elle suppose que les patrons et les ouvriers vivent en harmonie en se reconnaissant des devoirs réciproques, et de grands exemples historiques démontrent la possibilité de sa consécration pratique.

Jusqu'à ce jour, en effet, la richesse n'a jamais été sérieusement réglée et n'a reçu quelque destination sociale, effective et durable, que par l'intermédiaire de la morale.

Le Judaïsme, le Catholicisme, l'Islamisme, ont, à cet égard, obtenu, pendant de longs siècles, des résultats mémorables, et le premier effort de la morale rationnelle doit tendre à faire revivre au moins cette sympathie constante pour les subalternes, les opprimés, les malheureux, ce dévouement des forts aux faibles, dont les puissants et les riches éprouvaient les émotions salutaires, sous l'empire des croyances théologiques.

Un pareil but ne peut être atteint par des mesures législatives ; seule, la constitution de nouvelles croyances, ayant la science sociale pour flambeau, et d'une opinion publique, imbue de ces croyances, peut y conduire avec sécurité.

C'est aux capitalistes, sous leur responsabilité propre, et sous le contrôle de cette opinion, qu'il

appartient d'organiser un emploi judicieux et social de la richesse.

Chacun proclame que toutes les difficultés actuelles proviennent de ce que, depuis l'avénement de la grande industrie, les patrons et les ouvriers ne se connaissent plus, ne se fréquentent plus, ne se comprennent plus.

Le but essentiel est donc de rétablir la concorde entre ces deux facteurs du travail. Des rapports plus bienveillants, des conseils d'usine, de conciliation et d'arbitrage, propres à dissiper les malentendus, l'établissement d'échelles mobiles de salaires, peuvent contribuer à ce résultat ; mais tout sera vain, fugitif et caduc, sans le mutualisme des bons sentiments, c'est-à-dire sans une nouvelle moralité.

Aucune grande transformation sociale ne s'est encore opérée autrement. La transformation de l'esclavage en servage, à la fin de l'empire romain, l'émancipation des classes laborieuses au Moyen-âge, la liberté moderne du travail, en sont un témoignage ; elles ont été précédées par une modification lente e' séculaire des idées et des mœurs, et le législateur est intervenu, non pour provoquer cette modification, mais pour la consacrer, lorsqu'elle était généralement accomplie et ne rencontrait plus que des résistances individuelles qu'il importait de ne pas laisser subsister.

Les grands problèmes sociaux et même scientifiques, l'histoire l'atteste, ne peuvent être résolus que lorsqu'ils ont été nettement posés et lorsqu'ils

ont déjà reçu un certain nombre de solutions approximatives, préalables. En effet, « l'esprit humain, plus apte à perfectionner qu'à créer, ne peut bien asseoir ses spéculations que sur une première exécution de l'entreprise qu'il poursuit. Alors sa faiblesse lui permet d'étudier avec fruit cette œuvre spontanée, de manière à l'améliorer systématiquement » (1).

C'est pourquoi, tout en préconisant, comme règlement du capital, des devoirs volontaires, nous nous gardons bien de considérer comme absolument stériles les tentatives auxquelles la politique pratique recourt pour imposer aux forts l'accomplissement de leurs devoirs envers les faibles.

Nous applaudissons surtout à tous les efforts du prolétariat pour s'organiser, pour obtenir une réduction de ses heures de travail et une augmentation de ses salaires, pour maintenir, à l'ordre du jour, la question des devoirs sociaux de la richesse, et pour améliorer immédiatement son sort, spécialement au moyen des syndicats ; car nous voyons poindre, sous cette forme, la constitution de cette opinion publique, vigilante, bien informée, énergique et cohérente, qui, tôt ou tard, lorsqu'elle sera guidée par une doctrine sociale rationnelle, sera capable d'imposer aux riches tous les devoirs qui incombent à la providence matérielle de l'Humanité, dans le cas où ils refuseraient de les accomplir volontairement.

(1) Auguste Comte : *Politique Positive,* vol. III, p. 79.

D'une manière générale, en effet, la morale civique a pour objet l'organisation de la Providence humaine qu'on déjoue beaucoup moins aisément que les diverses providences fictives antérieurement imaginées, parce qu'elle a une existence réelle, parce qu'elle est représentée par des organes vivants, et que, de ce fait, elle a des yeux qui voient, des oreilles qui entendent, des membres qui frappent, et des volontés qui font respecter ses lois.

Jusqu'ici, la forme la moins équivoque de cette Providence terrestre est, dans chaque société, le gouvernement et ses divers agents.

Or, pour ceux-là, le caractère social de la moralité professionnelle ne saurait sérieusement être contesté ; leur fonction, leur devoir incessant, leur raison d'être, est la sauvegarde de l'intérêt public. Il faut donc juger très sévèrement et même contraindre impitoyablement à la retraite, surtout dans les rangs des chefs responsables et des hommes d'État, ceux qui se montrent inaptes au rôle tutélaire qui leur incombe et ne recherchent, dans l'exercice du pouvoir, que des satisfactions personnelles. Car, gouverner, c'est prévoir, et les fautes des incapables ont, dans cet ordre de phénomènes, des conséquences sociales d'une immense étendue. La Russie en a fait, dans sa guerre avec le Japon, une expérience cruelle que la France elle-même a chèrement payée en 1870.

Mais, plus manifestement encore que pour l'emploi de la richesse, ce contrôle indispensable des organes des pouvoirs publics et de leurs actes ne peut être

assuré que par une opinion éclairée, qui nous apparaît ainsi comme l'appareil régulateur le plus sûr de toutes les fonctions sociales.



CHAPITRE IV

Constitution d'une opinion publique homogène.

Pour aboutir rapidement à la formation définitive de cette opinion homogène, de cette coordination du prolétariat, faute de laquelle nous continuerons à nous agiter dans l'anarchie et l'obscurité, il faut organiser un enseignement de la philosophie et de la morale positives qui soit, non plus le privilège d'un petit nombre, mais la ressource commune et gratuite de la masse entière.

Je me propose d'exposer, dans une autre brochure de notre *Bibliothèque sociale et philosophique,* consacrée à *l'Éducation positive,* le plan de cet enseignement populaire supérieur qui n'est, au fond, qu'une régénération systématique de l'enseignement des adultes, une organisation méthodique et philosophique des cours du soir, la réalisation enfin de l'idéal entrevu par les fondateurs des associations

Polytechnique, Philotechnique, Philomatique, Union de la jeunesse, et des Universités populaires.

Je me borne à indiquer ici que quarante leçons par an, soit une leçon par semaine, pendant dix mois, et pendant sept ans, suffiraient, d'après le plan d'Auguste Comte, à l'exposition des notions les plus essentielles de la philosophie des sciences et de la morale positive.

Les efforts personnels des élèves, efforts sans lesquels il n'y a pas d'enseignement, complèteraient l'œuvre des philosophes.

Dans tous les cas, la morale positive prescrit de démocratiser la science, de la socialiser, et de mettre ce trésor intellectuel, œuvre de toute l'Humanité, qui appartient à toute l'Humanité, à la disposition de l'Humanité tout entière, attendu qu'il n'y a pas de procédé plus efficace pour réaliser l'unité mentale des hommes, base de toute la morale civique.

Toutefois, l'enseignement populaire de la philosophie positive, dans laquelle la morale théorique se trouve incorporée, n'est qu'un des éléments de vulgarisation de la morale civique ; les prescriptions usuelles de celle-ci peuvent, en outre, être très utilement rappelées par les philosophes, dans une série de fêtes publiques destinées à glorifier les principales institutions sociales, et, plus spécialement, à l'occasion de tous les événements importants de la vie.

Des devoirs spéciaux, en effet, incombent aux hommes à chacune des principales phases de leur

existence : dans la jeunesse ; quand vient l'heure de choisir une carrière ; au moment du mariage ; lors de la naissance de leurs enfants ; dans la vieillesse et aux approches de la mort.

De tout temps, en tous lieux, ces grandes époques de la vie individuelle ont été l'objet de cérémonies publiques, attestant leur importance sociale ; le Catholicisme a même fait intervenir la théologie dans chacune d'elles, en instituant autant de sacrements appropriés, et l'émancipation moderne a si peu fait disparaître ce besoin spontané de notre nature que les organisations les plus hostiles à l'ancien régime religieux, la Franc-Maçonnerie, les Maisons du Peuple créées par le parti socialiste, les Sociétés de Libre-pensée, ont imaginé des fêtes et tout un rituel, pour l'Adoption, la Jeunesse, le Mariage, les Funérailles.

Le sentiment social peut donc être cultivé sous cette forme d'une manière très efficace, et je me propose encore de faire connaître, dans la brochure consacrée à *l'Éducation positive,* comment ce nouveau problème, qui s'impose à la morale civique, peut être résolu philosophiquement, sans aucune préoccupation fictive.



CHAPITRE V

Culte du passé : l'Éducation nationale.

Enfin, l'un des attributs les plus caractéristiques de la morale civique est le développement du sentiment social, au moyen du culte du passé, d'autant plus légitime que « *les vivants sont toujours et de plus en plus dominés par les morts* » (1).

Ce respect des ancêtres a, pour moteur initial, le culte de la tombe, dont l'importance philosophique et morale est telle que les municipalités ont le devoir élémentaire de rechercher les moyens de lui donner les plus grands développements, au lieu de démoraliser les hommes en comprimant son essor, comme il arrive trop souvent.

Il faut, par exemple, socialiser les cimetières : en les rendant plus accessibles à la piété des visiteurs, dans les grandes villes ; en diminuant le prix des terrains concédés aux familles ; en augmentant la durée des concessions ; en supprimant surtout la cruelle institution de la fosse commune, qui prive précisément les plus infortunés de la bienfaisante

(1) Auguste Comte : *Philosophie positive,* vol. II, p. 61.

consolation de rendre à leurs morts des hommages prolongés.

Mais notre vénération pour le passé ne doit pas seulement s'adresser à nos ascendants directs ; elle doit aussi se manifester : envers tous les ancêtres collectifs, anonymes ou illustres, qui ont construit, consolidé, amélioré sans cesse, la société dont nous faisons partie ; envers les monuments qu'ils nous ont laissés ; envers les lieux qui ont été le théâtre de leurs actes décisifs ; en un mot, envers l'ensemble des conditions dans lesquelles nos pères ont vécu et qui sont les plus propres à nous permettre de les commémorer et de communier avec eux.

Il faut organiser des pélerinages philosophiques aux lieux et aux monuments historiques, et incorporer, ou maintenir énergiquement, dans le domaine public, tous les châteaux, palais, parcs, forêts, sites et vestiges, qui sont de nature à éveiller en nous des idées et des émotions sociales, collectives.

Le concours simultané de tous ces procédés, combiné avec l'enseignement de l'histoire, constitue la véritable éducation nationale, nécessaire à la systématisation de la morale civique. Cette éducation, cependant, doit être maintenue dans des limites rationnelles, imposées par l'existence même des autres patries. La religion moderne de la patrie n'est plus de la même nature qu'au temps de la civilisation Romaine, où toute l'activité publique avait la cité pour centre et la conquête pour objectif ; l'histoire et la vie d'une société ne sont plus qu'un cas particulier


Universitas BIBLIOTHECA

de l'histoire et de la vie de cet ensemble de patries auxquelles le nom général d'Humanité convient de plus en plus légitimement.

Dans ce nouvel état de choses, l'amour de la patrie ne se confond plus avec la gloire militaire et avec la haine de l'étranger ; il peut s'élever à la dignité d'un sentiment altruiste, véritable, et il en résulte que, de même que la morale domestique doit être subordonnée à la morale civique, cette dernière peut être subordonnée à la morale universelle.



QUATRIÈME PARTIE

LA MORALE OCCIDENTALE

La Morale Occidentale.

En morale, comme en science sociale, on s'élève logiquement de la Patrie à l'Humanité, à l'aide d'un intermédiaire que l'évolution historique, particulière à la majorité de la race blanche, a produit et dont la considération doit maintenant nous arrêter.

En effet, le développement de la civilisation ne s'est pas effectué, d'une manière uniforme et simultanée, à la surface de la terre. Envisagée à ce point de vue, l'espèce humaine peut être décomposée en deux masses immenses, bien distinctes, occupant, l'une, l'Extrême-Orient de l'hémisphère Nord, l'autre, l'Occident.

Cette dernière, dont la civilisation eut pour berceaux successifs, l'Égypte, la Chaldée, la Phénicie, la Palestine et la Grèce, s'est transformée, sous l'énergique impulsion de l'ancienne Rome, en une sorte de vaste organisme dans lequel la solidarité n'a cessé de s'accroître.

Le règne de Charlemagne, les Croisades, la monarchie papale des xie et xiie siècles, la Renaissance, le mouvement scientifique et philosophique des xviie et xviiie siècles, commun à toutes les nations

européennes, le mouvement politique dont la Révolution Française a pris l'initiative, le développement contemporain de la grande industrie, marquent les étapes consécutives de cette évolution générale, dont Voltaire, l'un des premiers, révéla l'importance et les résultats dans cette belle page consacrée à l'étude « des beaux-arts en Europe, du temps de Louis XIV » :

« Jamais la correspondance ne fut plus universelle entre les philosophes. On a vu une *république littéraire* établie insensiblement en Europe, malgré les guerres et malgré les religions différentes. Toutes les sciences, tous les arts ont reçu des secours mutuels ; les académies ont formé cette république. Les véritables savants dans chaque genre ont resserré les liens de *cette grande société des esprits,* répandue partout et partout indépendante.

« On doit ces progrès à quelques sages, à quelques génies, répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe, presque tous longtemps obscurs, et souvent persécutés. Ils ont éclairé et consolé la terre pendant que les guerres la désolaient » (1).

Et, plus loin, il dit encore :

« On a, du fameux Arnaud, 104 volumes, dont presque aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques qui honorent le siècle de Louis XIV et qui font la *Bibliothèque des nations* » (2).

(1) Voltaire : *Siècle de Louis XIV,* chap. XXXIV.
(2) *Idem :* chap. XXXVI.

Il est manifeste que, dans leur ensemble et comparativement aux autres, les nations Occidentales ne forment qu'une même société. C'est un peuple unique, dont les représentants divers ont les mêmes origines civilisatrices, la même histoire, le même mode d'évolution, les mêmes idées, les mêmes mœurs.

Partout, actuellement, dans les diverses branches de cette grande société, qu'Auguste Comte propose de dénommer *La République Occidentale,* et qui se compose essentiellement de l'Europe centrale, des pays Scandinaves, de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne et de l'Italie, les institutions sociales permanentes, la propriété, la famille, le langage et les arts, le gouvernement, la religion, ont, au fond, un état identique. Partout, on trouve la même accumulation, la même diffusion des résultats les plus glorieux et les plus féconds du passé de l'Humanité, la même fermentation d'un avenir philosophique, social et moral, dont l'idéal confus entretient les espérances et les activités civiques.

Partout, les sciences et leurs applications, les connaissances théoriques et pratiques, la dissolution de l'ancien régime théologico-militaire, la préparation du nouveau régime positif, industriel et pacifique, ont atteint le même niveau ; car les nuances sont trèssecondaires et les ressemblances l'emportent incomparablement sur les différences.

Or, tous ces peuples, grâce à une éducation graduelle de plus de trente siècles, qui ne s'est produite

nulle part, ailleurs, sont également à l'avant-garde de l'Humanité ; ils ont donc des devoirs communs à remplir et le philosophe se borne à constater une réalité quand il déclare qu'il existe une morale Occidentale, dont les prescriptions se dégagent, chaque jour, de plus en plus nettement, et qu'il importe de connaître et de respecter.

Cette morale commande, tout d'abord, de ne pas s'insurger follement contre les lois sociologiques qui ont déterminé la formation de la République Occidentale, et de systématiser ce qui est, au lieu de le méconnaître.

Puisque les nations Occidentales sont solidaires les unes des autres, puisqu'elles ont, géographiquement, historiquement, socialement, une existence commune, d'où dépend leur existence particulière, il faut développer de plus en plus la fraternité Occidentale, subordonner, à la notion d'Occidentalité, la notion même de patrie.

C'est pourquoi les esprits clairvoyants doivent contribuer, par tous leurs efforts et par tous les moyens, à l'établissement de l'unité intérieure, intellectuelle et morale, de l'Occident.

Cette unité peut être accélérée par l'adoption d'un système commun de monnaies, de poids et de mesures, de division du temps, d'échanges, et même d'éducation publique. Tous les éléments de ce dernier système se trouvent dans la philosophie positive, qui est seule susceptible d'universalité et de pérennité, parce qu'elle a la science pour fondement, et dans le

calendrier positiviste, élaboré par Auguste Comte, pour l'institution du culte des grands hommes ; ce calendrier dont l'adoption sera, sans doute, facilitée par l'usage préalable d'un calendrier purement civil, indifférent et neutre, comme le système métrique, dans le genre de celui dont M. Achille Faure a conçu l'ingénieuse idée (1), constitue une merveilleuse condensation de toute l'histoire politique, esthétique, industrielle, scientifique, philosophique et religieuse, de la République Occidentale ; les méditations qu'il suscite sont aptes à rendre aussi familière que possible la conception de cette République.

Mais, par dessus tout, il faut s'attacher : à conjurer les guerres occidentales ; à substituer le régime de l'arbitrage à celui des procédés militaires pour la solution des conflits ; à maintenir, au moins, le *statu quo,* jusqu'à ce qu'une répartition, plus rationnelle et plus favorable, des divers groupements, puisse être accomplie, d'un commun accord ; enfin, à provoquer, par des alliances successives, la confédération des États de l'Europe.

Certes, l'unité de l'Occident doit être philosophique et morale ; c'est aux philosophes et aux moralistes qu'il appartient de la réaliser, en créant une opinion commune et en consolidant cette grande société des esprits, entrevue déjà par Voltaire ; mais les hommes d'État peuvent aussi coopérer très efficacement à sa fondation, en conservant la paix, en éliminant gra-

(1) V. *Revue Occidentale,* 15 mai 1905, p. 389.

duellement les résidus de l'ordre ancien, en favorisant l'essor de l'ordre nouveau qui, seul, peut aboutir à la transformation dont nous venons de tracer le plan sommaire.

Dans ce grand mouvement qui se répercutera sur les destinées générales du monde, la France est appelée à jouer un rôle plus actif qu'aucune autre nation européenne, en raison de son émancipation philosophique et sociale plus avancée, qui la place, dans une certaine mesure, à l'avant-garde de la République Occidentale.

Dans ce pays surtout, la morale Occidentale doit donc être cultivée, avec le même soin que ce sentiment social, généreux et désintéressé, qui doit finalement, comme nous l'avons indiqué dans le précédent chapitre, se substituer à l'égoïsme national, de même que celui-ci s'est superposé à l'égoïsme collectif qui, primitivement, circonscrivait aux murailles de la cité, le domaine de la fraternité des hommes.



CINQUIÈME PARTIE

LA MORALE PLANÉTAIRE

La Morale planétaire.

L'Occident, quelle que soit sa prépondérance civilisatrice, n'est cependant qu'une portion assez infime de notre planète.

Hors de lui, d'autres sociétés humaines se sont constituées. Quelques-unes, actuellement dirigées et même composées, parfois, en majorité, par des émissaires de la race blanche, ne sont, à vrai dire, que des appendices de la République Occidentale, dont l'influence s'exerce, déjà, de cette manière, avec plus ou moins d'intensité, sur les deux Amériques, l'Afrique, l'Océanie, et quelques parties de l'Asie.

D'autres sociétés, au contraire, au premier rang desquelles se trouvent la Chine et le Japon, ont suivi, dans leur évolution, une marche absolument indépendante de la civilisation Occidentale ; elles sont, de plus, parvenues à conserver intactes, jusqu'à ces derniers temps, leur originalité.

Enfin, des masses considérables d'hommes sont encore dans l'état de sauvagerie primitive ou de barbarie consécutive, par lequel les civilisations

contemporaines ont, elles-mêmes, antérieurement passé.

Mais il est évident que toutes ces diversités de civilisation ne peuvent plus éternellement durer ; l'ancien isolement des peuples, étrangers à la République Occidentale, n'est même déjà qu'un souvenir historique.

En raison de l'irrésistible expansion de la race blanche, de sa supériorité scientifique et industrielle, de l'audace de ses entreprises, et de son âpre persévérance dans la recherche des moyens d'exploiter toutes les ressources qu'offre notre globe, les contacts avec elle sont devenus universels et incessants.

Toutes les parties de la planète sont désormais liées économiquement par son intermédiaire ; elles ont toutes besoin les unes des autres ; elles sont en continuelle communication d'affaires et, consécutivement à ces rapports commerciaux toujours croissants, à cette combinaison des intérêts toujours plus profonde, à cette tendance vers l'unification matérielle, l'état réciproque des esprits commence à se transformer, aussi.

L'unité mentale et morale du genre humain, qui s'élabore de la sorte, est sans doute encore très confuse ; mais le problème de cette unité se trouve, dès aujourd'hui, nettement posé devant l'observateur attentif.

Or, sa solution ne peut provenir ni du Christianisme, ni de l'Islamisme, ni du Brahmanisme, ni du Bouddhisme, ni du Confuciusanisme, ni d'aucune des

anciennes croyances qui ont plus ou moins ouvertement manifesté l'ambition de devenir universelles ; car toutes ces religions ont le même vice originel qui les a condamnées, indistinctement, à rester circonscrites dans des conditions géographiques et sociologiques déterminées ; elles ont des dogmes fictifs que dissiperont, comme un brouillard léger, les premiers rayons de la raison scientifique quand elle pénétrera, d'une manière suffisamment profonde, dans les milieux encore soustraits à sa lumière ; elles déclineront et s'éteindront, comme s'éteint, sous nos yeux, le Catholicisme, dont la synthèse provisoire n'a correspondu qu'à l'un des stades de l'évolution de l'esprit humain, en Occident, et comme se sont éteints, avant lui, le Polythéisme, l'Astrolâtrie, l'Idolâtrie, qui ont successivement réduit l'immense domaine dans lequel notre crédulité s'est d'abord donnée libre carrière.

Seules, la philosophie scientifique et la morale positive peuvent prétendre à résoudre le problème de l'unité du genre humain, de même qu'elles sont seules capables de réaliser l'unité de l'Occident et celle de chacune des sociétés qui le composent ; elles doivent ce privilège exclusif à ce que leurs préceptes reposent sur l'observation de phénomènes, communs à tous les temps et à tous les lieux, et à ce qu'elles pourvoient l'homme de connaissances réelles sur le monde, la vie, la société, et de directions qui lui seront éternellement nécessaires.

La science et la foi positive, l'industrie et le tra-

vail pacifique, les sentiments sociaux et la morale positive, sont les seuls liens communs par lesquels on puisse sûrement rallier l'ensemble des hommes, les assimiler et faire régner au milieu d'eux une harmonie durable.

Déjà, la preuve est faite, en ce qui concerne la science et l'industrie, qui viennent d'introduire chez les Japonais, jadis si différents, les habitudes mentales et pratiques des Occidentaux, et la morale universelle, elle-même, a déjà reçu un commencement d'ébauche, sous la forme de ce qu'on a nommé « la sagesse des nations », puis du droit des gens, enfin des conventions internationales humanitaires diverses, relatives aux secours aux blessés en temps de guerre, aux mesures prophylactiques contre les épidémies, au recours à l'arbitrage en cas de conflit.

Il faut regarder tous ces événements comme les heureuses prémisses d'une fraternité universelle qui ne tarderait pas à triompher si les Occidentaux voulaient bien renoncer au système d'exploitation et d'oppression des populations attardées qu'ils pratiquent honteusement depuis tant de siècles. Le résultat serait encore plus rapidement atteint s'ils substituaient aux missions théologiques et militaires, des missions vraiment civilisatrices, scientifiques et pacifiques, inspirées, comme celles des navigateurs de la fin du XVIII[e] siècle, par des sentiments généreux, par l'amour de l'Humanité, par le désir de dégager nos semblables de la barbarie.

L'expérience démontre, en effet, que les missions

de cette nature sont toujours très bien accueillies par les indigènes, soit en Asie, soit en Afrique.

La politique étrangère doit être subordonnée à la morale.

Tel est le fondement de toute la morale universelle. Cette subordination s'impose particulièrement envers la Chine, où elle doit être considérée, à la fois, comme un devoir et comme un acte de haute sagesse. Car si les Européens continuent à exciter la Chine, par leurs opérations de brigandage non moins stupides qu'odieuses, à moderniser son organisation militaire, comme le Japon vient de le faire, cet immense empire sera logiquement conduit, non seulement à les expulser de son territoire, mais encore à prendre, à son tour, l'offensive contre ses agresseurs d'antan. De toute façon, la terre sera de nouveau ensanglantée pour un temps indéterminé, par suite d'un antagonisme violent qu'un peu de prévoyance et d'humanité peut encore nous permettre de conjurer.



SIXIÈME PARTIE

CONCLUSION

Conclusion.

Nous venons de passer successivement en revue les points culminants de la morale positive, et la tâche que nous avons entreprise, avec cet ouvrage, est achevée ; avant de l'abandonner, nous nous arrêterons toutefois, un instant encore, pour embrasser, d'un coup d'œil, les sommets entrevus et pour retrouver la chaîne qui les relie.

Car ils font partie d'un même système que nous pouvons caractériser brièvement en disant que la ligne de faîte de la morale positive est représentée, dans tous les domaines, dans tous les rapports humains, par la prédominance de la bienveillance, de la sympathie, des sentiments sociaux, de l'altruisme, en un mot, sur les intérêts égoïstes, individuels ou collectifs.

Cette résurgence continuelle des plus nobles attributs de la nature humaine est la règle maîtresse, permanente, invariable, de la morale positive, dont le rôle primordial, dans la vie générale de l'Humanité, est nettement indiqué dans cette belle formule

où se trouve synthétiquement résumé tout le Positivisme :

L'Amour pour principe,
Et l'Ordre pour base ;
Le Progrès pour but.

Cette morale assure, par des moyens exclusivement humains, la perfectibilité continue de notre espèce, sous tous les aspects, personnel, domestique, civique, Occidental, finalement planétaire ; elle procure aux chefs de famille, aux mères, aux éducateurs, aux philosophes, aux hommes d'État, qui ont plus spécialement pour office de veiller et de contribuer à cette amélioration, les plus vives lumières, les meilleures méthodes, les plus sûres disciplines.

Il ne lui manque que des organes pour convertir les masses ; mais la difficulté était surtout de la concevoir et de la coordonner scientifiquement. Ce problème ayant été résolu par le génie d'Auguste Comte, la formation du personnel philosophique, du pouvoir spirituel, auxquels incombera la mission suprême de l'enseigner, de la perfectionner, de la faire respecter, est l'affaire du temps, et cet élément est loin de faire défaut à l'Humanité.

Toutes les grandes révolutions mentales et morales, qu'elle a subies, se sont, en effet, accomplies avec une extrême lenteur. La date de la substitution du Polythéisme à l'Astrolâtrie, d'où il dérive, celle de la substitution du Fétichisme collectif au Fétichisme individuel, primitif, nous sont inconnues. Mais nous

savons que le Monothéisme a mis plusieurs siècles à s'organiser, même dans le cercle restreint de la Palestine, et que le Christianisme, en réalité, n'a commencé à l'emporter, sur le Polythéisme, que sous le règne de Constantin, c'est-à-dire plus de deux cent cinquante ans après les prédications de saint Paul. Enfin, nous pouvons constater que la philosophie moderne, née avec Bacon et Descartes, au XVII[e] siècle, a seulement trouvé sa formule définitive dans la pensée d'Auguste Comte, au XIX[e].

Il serait donc téméraire de vouloir déterminer avec précision, même en Occident, l'époque à laquelle la morale positive passera du domaine de la philosophie dans celui des habitudes, d'autant plus que son institution est encore toute spontanée. Néanmoins, on peut affirmer avec certitude que son avènement est inévitable : parce que, au fond, il n'y a jamais eu d'autre morale, la théologie s'étant toujours bornée à sanctionner les règles que l'esprit positif a découvertes ; parce que, seule, depuis la décadence de la morale théologique, la morale positive maintient vivaces, au milieu de nous, l'idée et la pratique du devoir ; parce que, seule, comme la philosophie positive, elle répond aux besoins des hommes de tous les temps et de tous les lieux ; parce que, seule, enfin, comme l'Humanité même, au service exclusif de laquelle elle est vouée, elle est susceptible d'une évolution permanente.

En outre, le triomphe définitif de la morale positive est d'autant mieux assuré que la conception et

la pratique de la vie, qui lui sont propres, sont incontestablement une source inépuisable de bonheur ; elles rendent l'homme moins exigeant, plus tolérant, plus pondéré ; elles le mettent à l'abri des agitations incohérentes et stériles ; elles ennoblissent, à ses propres yeux, la fonction qu'il exerce et la situation qu'il occupe, quelque modestes qu'elles soient ; elles lui permettent de mieux goûter les charmes de la sociabilité sous toutes ses formes ; elles lui rendent sympathique tout ce qui est grand et bon sur cette terre ; elles l'aident à supporter avec indulgence les inconvénients du présent ; enfin, elles lui donnent un idéal fixe, réel, accessible, à la conquête duquel il peut se vouer et se dévouer, sans réserve.

D'ailleurs, la morale positive a déjà fait ses preuves ; déjà depuis qu'elle est systématisée de la manière que ce livre a pour but de vulgariser, elle a démontré sa valeur effective ; déjà elle a fourni d'admirables types de vies humaines, tout entières consacrées au bien public, dans la personne d'Auguste Comte, de ses premiers disciples, et de positivistes disséminés aujourd'hui sur toute la surface de la planète.

Ceux-là ne se bornent pas à disserter sur la morale positive ; ils vivent selon ses règles, et le tableau de l'ensemble de nos devoirs que je viens d'esquisser, n'est, à proprement parler, que la peinture de leur état d'âme.

Dernièrement encore, avec une rare élévation de

caractère, les positivistes anglais, par exemple, n'ont pas hésité à se mettre résolument en opposition avec les préjugés patriotiques de leurs concitoyens et à dénoncer, sans relâche, avec indignation, l'immoralité de la guerre du Transvaal.

Inspirons-nous de ces nobles modèles. Ne nous contentons point d'adhésions passives aux principes de la morale positive. Agissons d'après ses principes. Faisons ressortir, par notre conduite personnelle, domestique et sociale, leur supériorité. Pratiquons le bien pour le bien, sans espoir de récompense, sans crainte de châtiment. Proclamons notre idéal. Faisons appel aux femmes de cœur, aux hommes énergiques et, si nous ne pouvons nous-mêmes atteindre ces temps nouveaux dont nous saluons l'aurore, consolons-nous en pensant, avec Condorcet, que, si modeste que soit notre action, nous sommes du moins assurés de ne pas nous égarer dans les ténèbres et de lier, par ce moyen, notre propre existence à la chaîne éternelle des destinées humaines.





TABLE DES MATIÈRES

LA MORALE SOCIALE

DEUXIÈME PARTIE

La Morale domestique.

TROISIÈME PARTIE

La Morale civique.

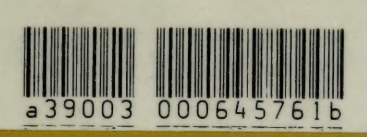


ACHEVÉ D'IMPRIMER
Le 21 Novembre 1905
PAR LA
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE
DE CHATEAUDUN

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

OCT 08 '81
OCT 11 '81
27 SEP '84
24 SEP '84
20 NOV. 1994
07 NOV. 1994
14 DEC. 1994
20 NOV. 1994
JUL 18 2000
08 SEP. 2000


a39003 000645761b